

LATECOERE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



KPMG S.A.
224, rue de Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
LATECOERE
135 rue de Périole
31500 TOULOUSE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LATECOERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés

Risque identifié

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme indiqué dans la note 1.4. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a continué d'évoluer, en 2023 et 2024, dans des conditions d'exploitation complexes et a dégagé des flux de trésorerie opérationnels négatifs. Pour faire face aux défis auxquels le groupe est confronté, la direction a mis en place et continue de mettre en oeuvre plusieurs initiatives de réduction de coûts, la renégociation de conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients ainsi que la recherche de financements.

Compte tenu :

- du plan d'affaires et des prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction avec l'assistance d'un conseil spécialisé, et qui tiennent notamment compte des derniers termes contractuels conclus avec les principaux partenaires commerciaux de la société,
- de la dynamique du marché reflétée dans les carnets de commandes des principaux constructeurs d'avions,
- des décotes appliquées au plan d'affaires cible afin de couvrir les risques associés aux hypothèses de montées en cadence et de gains d'efficacité et d'économie,

la direction, tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles, a estimé que le groupe est en capacité de poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de publication des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et des estimations dans l'élaboration des perspectives d'activité et des flux de trésorerie correspondants sous-tendant ce principe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidités du groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes. Nos travaux ont notamment consisté à :

- réaliser un examen critique des principales hypothèses budgétaires intégrées dans le plan d'affaires du groupe préparé par la direction générale et présenté au conseil d'administration, notamment au travers d'entretiens avec les directions opérationnelles et financières et d'analyses comparatives avec des informations sectorielles disponibles et de comparaison avec les résultats historiques du groupe ;
- mettre en œuvre nos propres tests de sensibilité pour apprécier la prudence des hypothèses clés du plan d'affaires moyen terme ;apprécier la cohérence des éléments intégrés dans le plan d'affaires avec les derniers accords signés par le groupe avec ses partenaires commerciaux ;
- effectuer un examen critique des réalisations budgétaires à fin octobre 2024 en tenant compte des impacts éventuels des événements postérieurs à la clôture sur le plan moyen terme ;
- apprécier le respect des ratios de covenants bancaires sur les douze prochains mois sur la base du plan d'affaires établi par la direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.

Test de dépréciation des actifs long terme

Risque identifié

Le groupe a procédé, conformément à la norme IAS 36, à un test de dépréciation annuel portant sur l'ensemble de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sur la base des données du plan moyen terme validées par la direction.

Comme indiqué dans les notes 2.13. « Dépréciation des actifs » et 6.2. « Test de dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, ce test de dépréciation, élaboré à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, intègre des prévisions d'activité et hypothèses structurantes, telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance, nécessitant une part importante de jugement de la direction. Nous considérons à ce titre que le test de dépréciation des actifs long terme constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Concernant les UGT « Structures » et « Avcorp », nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation :

- apprécié la cohérence des méthodes d'évaluation utilisées par la direction au regard des pratiques de place ;
- effectué un examen critique des principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires moyen terme 2024 à 2027 préparé par la direction générale avec l'assistance d'un conseil spécialisé et présenté au conseil d'administration ;
- effectué un examen critique des paramètres financiers utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des UGT, et plus particulièrement des hypothèses de croissance à long terme et des taux d'actualisation retenus pour calculer la valeur terminale ;
- effectué un examen critique des valeurs vénales retenues pour l'UGT « Structures », et plus précisément des rapports d'évaluation d'experts utilisés pour leur détermination ;
- apprécié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant les autres UGT, nous avons effectué un examen critique du modèle de détermination de la valeur d'utilité des actifs et mis en œuvre nos propres tests de sensibilité de ce modèle aux principales hypothèses de taux d'actualisation et taux de croissance à long terme afin de corroborer l'absence de perte de valeur.

Reconnaissance du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15

Risque identifié

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction de sous-ensembles avioniques, intégrant dans certains cas des activités de développement et dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de contrats de prestations de services. La reconnaissance du chiffre d'affaires associé à ces contrats est complexe en raison de la diversité des activités et de la variété des typologies de contrats, différentes selon les donneurs d'ordre.

Le groupe effectue une analyse de chaque nouveau contrat dans son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter et reconnaît le chiffre d'affaires correspondant comme indiqué dans la note 2.16. « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le chiffre d'affaires du groupe nécessite une part importante de jugement.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité avec la norme IFRS 15 des méthodes comptables présentées dans la note 2.16. « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés ;
- prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par le groupe concernant l'analyse des contrats et la détermination du chiffre d'affaires, et tester l'efficacité opérationnelle de ces contrôles ;
- tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires au regard des documents justificatifs disponibles et des dispositions de la norme IFRS 15;
- examiné les impacts éventuels des événements post-clôture sur la détermination du chiffre d'affaires non facturé au 31 décembre 2023 ;
- effectué un examen critique des éléments estimatifs inclus dans le chiffre d'affaires de l'exercice afin d'apprécier le caractère hautement probable de recouvrabilité de ces éléments.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LATECOERE par votre assemblée générale du 25 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 26 juillet 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 6 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.



Sébastien LASOU
Associé

Pierre SUBREVILLE
Associé

5.7. COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Les comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2022 ont été retraités afin de tenir compte des ajustements comptabilisés de façon rétrospective dans les bilans d'ouverture des entités acquises établis à la date d'acquisition. L'impact des ajustements du bilan d'ouverture sur le compte de résultat 2022 est de -2,6 M€. La liste des comptes ajustés par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2022, est fournie dans la note 5.7.3 "Tableaux de passage du Bilan et Compte de résultat publié au bilan et compte de résultats retraités au 31 décembre 2022".

5.7.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 Dec. 2023	31 Dec. 2022
Ecart d'acquisition	5	17 970	25 970
Actifs incorporels	6	132 422	151 726
Actifs corporels	6	113 421	161 227
Autres actifs financiers	8	6 151	8 008
Impôts différés	16.2	3 078	1 341
Instruments financiers dérivés	10.1	3 618	2 961
Autres actifs long terme		8	753
TOTAL ACTIF NON COURANT		276 669	351 986
Stocks et en-cours	7	215 622	200 921
Clients et autres débiteurs	9	116 540	81 364
Créances d'impôt	16.2	11 810	9 987
Instruments financiers dérivés	10.1	3 710	701
Autres actifs courants	9	4 647	3 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	85 423	73 967
Actifs destinés à être cédés	23	0	28 084
TOTAL ACTIF COURANT		437 751	398 349
TOTAL ACTIF		714 420	750 335

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 Dec. 2023	31 Dec. 2022
Capital	11.1	124 968	133 913
Primes liées au capital		327 251	327 265
Actions propres	11.2	-440	-484
Autres réserves		-294 134	-300 196
Instruments financiers dérivés - part efficace		1 532	-11 606
Résultat de la période		6 159	-129 710
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		165 335	19 180
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		165 335	19 180
Emprunts et dettes financières	14.2	183 186	341 589
Avances remboursables	14.1	20 694	20 824
Engagements envers le personnel	13	12 429	10 856
Provisions non courantes	12	33 229	29 698
Impôts différés	16.2	7 826	12 091
Instruments financiers dérivés	10.1	1 097	6 776
Autres passifs non courants	14.1	6 853	2 473
TOTAL PASSIF NON COURANT		265 312	424 307
Emprunts et concours bancaires	14.2	34 808	29 422
Avances remboursables	14.1	2 254	2 254
Provisions courantes	12	1 151	8 026
Fournisseurs et autres créditeurs	15	173 070	175 335
Impôt exigible		5 597	4 743
Passifs sur contrats		25 720	28 842
Autres passifs courants		36 974	21 369
Instruments financiers dérivés	10.1	4 200	12 424
Passifs destinés à être cédés	23	0	24 432
TOTAL PASSIF COURANT		283 774	306 848
TOTAL DES PASSIFS		549 086	731 155
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		714 420	750 335

5.7.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31 Dec. 2023	31 Dec. 2022
Chiffre d'affaires	17	622 335	466 806
Autres produits de l'activité		432	1 004
Production stockée		-8 169	8 519
Achats consommés et charges externes	18	-396 817	-313 985
Charges de personnel	18	-234 644	-186 913
Impôts et taxes		-6 510	-5 353
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	6.2	-47 664	-35 555
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	18	-17 968	822
Dotations nettes aux actifs circulants	18	-2 481	3 557
Autres produits	18	26 614	18 584
Autres charges		-3 428	-4 287
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-68 301	-46 801
Autres produits opérationnels non courants	19	12 608	23 892
Autres charges opérationnelles non courantes	19	-92 582	-42 496
RESULTAT OPERATIONNEL		-148 275	-65 405
Coût de l'endettement financier net	20	-25 874	-6 004
Gains et pertes de change	20	-1 817	-5 331
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés	20	-144	-81
Autres produits et charges financières	20	176 293	-7 058
RESULTAT FINANCIER	20	148 458	-18 475
Impôts sur les bénéfices	21	4 569	-5 418
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		4 752	-89 298
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	23	1 406	-40 413

En milliers d'euros	Notes	31 Dec. 2023	31 Dec. 2022
RESULTAT NET		6 159	-129 710
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		6 159	-129 710
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		4 752	-89 298
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES			
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		1 406	-40 413
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION			
• résultat de base	11.2	0,004	-0,26
• résultat dilué	11.2	0,004	-0,26
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION			
• résultat de base des activités poursuivies	11.2	0,003	-0,18
• résultat dilué des activités poursuivies	11.2	0,003	-0,18
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION			
• résultat de base des activités non poursuivies	11.2	0,001	-0,08
• résultat dilué des activités non poursuivies	11.2	0,001	-0,08

5.7.3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)		6 159	-129 710
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :			
• Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	2.23	-962	5 048
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement		249	0
• Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :			
Ecart de conversion		2 855	2 468
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur)	10.1	17 713	-16 093
Autres éléments du résultat global		0	-42
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés		-4 574	4 164
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)		15 280	-4 455
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	5.7.6	21 438	-134 166

Du fait de l'absence de minoritaire, il a été décidé de ne pas présenter de résultat global - part des minoritaires dans le tableau.

En 2022, la ligne Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur) était présentée nette d'impôts. Ils sont désormais décompensés sur la ligne Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés.

5.7.4. TABLEAUX DE PASSAGE DU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉ AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 2022 Publié	Allocation de l'écart d'acquisition Avcorp	31 déc. 2022 Retraité
Ecart d'acquisition	5	80 458	-54 488	25 970
Actifs incorporels	6	93 161	58 565	151 726
Actifs corporels	6	155 832	5 395	161 227
Autres actifs financiers	8	8 008		8 008
Impôts différés	16.2	1 341		1 341
Instruments financiers dérivés	10.1	2 961		2 961
Autres actifs long terme		753		753
TOTAL ACTIF NON COURANT		342 514	9 472	351 986
Stocks et en-cours	7	202 546	-1 625	200 921
Clients et autres débiteurs	9	81 364		81 364
Créances d'impôt	16.2	9 987		9 987
Instruments financiers dérivés	10.1	701		701
Autres actifs courants	9	3 325		3 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	73 967		73 967
Actifs destinés à être cédés	23	28 084		28 084
TOTAL ACTIF COURANT		399 974	-1 625	398 349
TOTAL ACTIF		742 490	7 845	750 335

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2022 Publié	Allocation de l'écart d'acquisition Avcorp	31 déc. 2022 Retraité
Capital	11.1	133 913		133 913
Primes liées au capital		327 265		327 265
Actions propres	11.2	-484		-484
Autres réserves		-300 571	375	-300 196
Instruments financiers dérivés - part efficace		-11 606		-11 606
Résultat de la période		-127 088	-2 622	-129 710
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		21 427	-2 247	19 180
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		21 427	-2 247	19 180
Emprunts et dettes financières	14.2	341 589		341 589
Avances remboursables	14.1	20 824		20 824
Engagements envers le personnel	13	10 856		10 856
Provisions non courantes	12	29 130	568	29 698
Impôts différés	16.2	5 584	6 507	12 091
Instruments financiers dérivés	10.1	6 776		6 776
Autres passifs non courants	14.1	2 473		2 473
TOTAL PASSIF NON COURANT		417 233	7 075	424 307
Emprunts et concours bancaires	14.2	29 422		29 422
Avances remboursables	14.1	2 254		2 254
Provisions courantes	12	5 008	3 018	8 025
Fournisseurs et autres créditeurs	15	175 335		175 335
Impôt exigible		4 743		4 743
Passifs sur contrats		28 842		28 842
Autres passifs courants		21 369		21 369
Instruments financiers dérivés	10.1	12 424		12 424
Passifs destinés à être cédés	23	24 432		24 432
TOTAL PASSIF COURANT		303 830	3 018	306 848
TOTAL DES PASSIFS		721 063	10 093	731 155
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		742 490	7 845	750 335

La colonne Allocation de l'écart d'acquisition Avcorp correspondent à l'ensemble des impacts des retraitements effectués dans le cadre de l'allocation du prix pour la période allant de la date d'acquisition (7 novembre 2022) au 31 décembre 2022. Des produits différés ont été comptabilisés et évalués à leur juste valeur pour les programmes suivants : F-35, 787, 767 et 777. Les charges et variations de stocks correspondent essentiellement à des dépréciations comptabilisées sur les stocks du fait de la fermeture du site de Gardena dans la mesure où la décision de fermeture était préalable à l'acquisition.

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2022 Publié	Allocation de l'écart d'acquisition Avcorp	31 déc. 2022 Retraité
Chiffre d'affaires	17	468 276	-1 470	466 806
Autres produits de l'activité		1 004		1 004
Production stockée		8 519		8 519
Achats consommés et charges externes	18	-311 859	-2 126	-313 985
Charges de personnel	18	-186 913		-186 913
Impôts et taxes		-5 353		-5 353
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	6.2	-34 742	-814	-35 555
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	18	822		822
Dotations nettes aux actifs circulants	18	2 739	818	3 557
Autres produits	18	18 584		18 584
Autres charges		-4 287		-4 287
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-43 209	-3 592	-46 801
Autres produits opérationnels non courants	19	23 892		23 892
Autres charges opérationnelles non courantes		-42 496		-42 496
RESULTAT OPERATIONNEL	20	-61 813	-3 592	-65 405
Coût de l'endettement financier net	20	-6 004		-6 004
Gains et pertes de change	20	-5 331		-5 331
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés	20	-81		-81
Autres produits et charges financières	20	-7 058		-7 058
RESULTAT FINANCIER	21	-18 475	0	-18 475
Impôts sur les bénéfices		-6 388	970	-5 418
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	23	-86 676	-2 622	-89 298
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES		-40 413		-40 413
RESULTAT NET		-127 088	-2 622	-129 710

5.7.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	Dec. 31 2023	Dec. 31 2022
Résultat net de la période		6 159	-129 710
Ajustement pour :			
Amortissements et provisions		85 885	58 085
Elimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		144	81
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs		-628	-10 644
Autres éléments sans impact de trésorerie ^(*)	1.2	-179 725	1 832
Autres ^(**)		947	1 922
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		-87 219	-78 433
Dont capacité d'autofinancement liée aux activités non poursuivies		-11 045	-8 640
Charge d'impôts	21.2	-4 569	5 418
Coût de l'endettement financier	20	25 966	6 420
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT		-65 823	-66 596
Variation des stocks nets de provisions		-172	-21 389
Variation des clients et autres débiteurs nets de provisions		-21 129	7 903
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		2 591	18 650
Impôt payé		-4 613	-2 575
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-89 145	-64 008
Dont trésorerie provenant des activités opérationnelles liée aux activités non poursuivies		8 220	-17 671
Incidence des variations de périmètre ^(***)		0	-95 313
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont variation des fournisseurs d'immobilisations) ^(****)	6	-34 320	-43 790
Acquisition d'actifs financiers		0	-50
Variation des prêts et avances consentis		-193	-490
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(*****)		13 031	12 248
Dividendes reçus		0	0

En milliers d'euros	Notes	Dec. 31 2023	Dec. 31 2022
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-21 482	-127 395
Dont trésorerie provenant des activités d'investissements liée aux activités non poursuivies		-598	-574
Augmentation de capital	11	124 432	1 771
Acquisitions ou cessions d'actions propres		45	-7
Emission d'emprunts	14.2	88 876	13 900
Remboursement d'emprunts	14.2	-54 826	-11 555
Remboursement des dettes sur obligations locatives	14.2	-10 351	-8 309
Intérêts financiers versés		-26 024	-5 376
Flux liés aux avances remboursables		-423	-2 938
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		121 729	-12 514
+/- incidence des variations de change		103	194
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		11 205	-203 723
Dont trésorerie nette liée aux activités non poursuivies		7 622	-18 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (net des concours bancaires courants)		73 897	277 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (net des concours bancaires courants)		85 102	73 897

* En 2023, constitué principalement de : -1,2 M€ d'impacts de changes, -183 M€ d'abandon de dette par les contreparties, -1,8 M€ de recyclage des coûts de transaction sur l'ancienne dette, -511 K€ de coûts de transaction sur la nouvelle dette et 7,2 M€ de dette liée à la clause de retour à meilleure fortune.

Cf Note 1.2 - Restructuration de la dette pour plus de détail sur l'opération.

** En 2023, 0,9 M€ au titre des charges et produits calculés liés aux paiements en actions, 1,9 M€ en 2022

*** En 2022 : Constitué du prix d'acquisition de Mades et du groupe Avcorp net de la trésorerie acquise pour respectivement -22,9 M€ et -26,2 M€.

**** Total des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles différent du total présenté note 6 du fait de la prise en compte des variations des fournisseurs d'immobilisations et de l'impact des nouveaux crédit baux n'ayant pas d'impact sur le cash flow.

***** En 2023, ventes d'actifs de Gardena et de la République tchèque. En 2022, cession de l'ensemble immobilier Périole (lot 2) pour 11 millions d'euros.

5.7.6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital émis	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs	Écarts de conversion	Attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
31-DÉC.-2021	132 746	326 064	-477	-293 222	323	-14 449	150 986		150 986
Opération sur capital (*)	1 167	1 200					2 367		2 367
Paiements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur actions propres			-7				-7		-7
Transactions avec les actionnaires	1 167	1 200	-7	0	0	0	2 360		2 360
Résultat net de l'exercice (1)	0	0	0	-129 710	0	0	-129 710		-129 710
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					-11 929		-11 929		-11 929
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat						2 468	2 468		2 468
Autres variations (**)				5 006			5 006		5 006
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	5 006	-11 929	2 468	-4 455		-4 455
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	-124 704	-11 929	2 468	-134 166		-134 166
31-DÉC.-2022	133 913	327 265	-484	-417 926	-11 606	-11 980	19 180	0	19 180
Opération sur capital (*)	-8 945	-14		133 390			124 432		124 432
Paiements fondés sur des actions				241			241		241
Opérations sur actions propres			45				45		45
Transactions avec les actionnaires	-8 945	-14	45	133 631	0	0	124 717		124 717
Résultat net de l'exercice (1)	0	0	0	6 159	0	0	6 159		6 159
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					13 138		13 138		13 138
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat						2 855	2 855		2 855
Autres variations (**)				-714			-714		-714
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	-714	13 138	2 855	15 280		15 280
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	5 444	13 138	2 855	21 438		21 438
31 DÉC. 2023	124 968	327 251	-440	-278 851	1 532	-9 125	165 335	0	165 335

* En 2023 - augmentation de capital de 124 millions d'euros. Voir le détail de l'opération au point 1.3 - Recapitalisation et 11 - Fonds propres. En 2022 - augmentation de capital de 2,3 M€. (Voir note 11 - états financiers 2022).

** En 2022 et 2023 - impact principal lié à la réévaluation du taux d'actualisation sur les obligations en matière d'avantages sociaux.

5.7.7. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

NOTE 1	FAITS MARQUANTS	160	NOTE 16	IMPÔTS	206
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES	160	NOTE 17	CHIFFRE D'AFFAIRES	207
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	164	NOTE 18	DÉTAIL DES AUTRES COMPOSANTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	208
NOTE 4	SEGMENTS OPÉRATIONNELS	178	NOTE 19	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	209
NOTE 5	ÉCART D'ACQUISITION	179	NOTE 20	DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER	210
NOTE 6	IMMOBILISATIONS	182	NOTE 21	CHARGE D'IMPÔTS	211
NOTE 7	STOCKS ET EN-COURS	184	NOTE 22	GESTION DES RISQUES	212
NOTE 8	ACTIFS FINANCIERS	192	NOTE 23	ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CEDES	215
NOTE 9	CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	192	NOTE 24	EFFECTIF MOYEN	216
NOTE 10	INSTRUMENTS ET DÉRIVES	193	NOTE 25	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS ÉVENTUELS	217
NOTE 11	CAPITAUX PROPRES	194	NOTE 26	PARTIES LIÉES	219
NOTE 12	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	195	NOTE 27	HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	220
NOTE 13	AVANTAGES AU PERSONNEL	196	NOTE 28	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	220
NOTE 14	PASSIFS FINANCIERS	197			
NOTE 15	FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	203			
		206			

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Latecoere est une société anonyme de droit français, domiciliée au 135 rue de Périole 31000 Toulouse - France, cotée en Bourse sur Euronext Paris FR001400JY13 - LAT).

Les états financiers consolidés du groupe Latecoere pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le Groupe) et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2024. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale Annuelle Mixte 2024.

NOTE 1 | FAITS MARQUANTS

1.1. IMPACT DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET INFLATIONNISTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

L'activité a poursuivi sa trajectoire de croissance solide à partir de 2022, alors que l'industrie relance la production après la crise du COVID. L'activité s'est concentrée sur l'optimisation de la production opérationnelle pour les clients malgré un environnement difficile, une *Supply Chain* fragile avec de nombreux fournisseurs, en particulier dans le segment des aérostructures, qui peinent à monter en puissance et une inflation significative, en particulier sur les salaires, les matières premières et l'énergie.

En se concentrant sur les difficultés actuelles de Supply Chain et en poursuivant sa transformation opérationnelle, le Groupe prévoit de continuer à renforcer ses activités et profitera pleinement de la reprise en cours dans l'industrie de l'aérospatiale et de la défense. La mise en œuvre de la stratégie a contribué à l'obtention récente de contrats commerciaux dans les domaines des aérostructures et des systèmes d'interconnexion en Amérique du Nord et en Europe, tant avec des clients existants qu'avec de nouveaux clients.

1.2. RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le 16 juin 2023, Latecoere a annoncé l'homologation de l'accord de recapitalisation du Groupe incluant une réduction de la dette d'un montant de 183 M€. L'objectif de cette restructuration est d'assurer à Latecoere une structure de capital durable.

Restructuration des passifs financiers

La restructuration de la dette actée par ce protocole de conciliation 2023 concerne les prêts garantis par l'Etat (« PGE ») et l'emprunt BEI, sous condition résolutoire d'une augmentation de capital d'un montant minimum de 100 M€ réalisée en novembre 2023.

Pour la totalité des emprunts bancaires restants, les caractéristiques contractuelles ont été modifiées de la manière suivante :

- La date de maturité finale de ces emprunts a été repoussée au 31/12/2027 ;

- Les modalités initiales d'amortissement du capital (trimestrielles ou annuelles) sont modifiées en un remboursement en une seule échéance à la date de maturité des prêts ;
- Les taux d'intérêts ont été révisés à compter de la « date de réalisation 2023 » (notification de taux d'intérêts 2023 par les prêteurs).

En complément, les prêteurs concernés par l'abandon de dettes restent associés à la création de valeur future par le biais d'un mécanisme de Retour à Meilleure Fortune ("RMF").

Le Groupe a conduit plusieurs analyses pour évaluer l'impact de cette restructuration sur ses comptes consolidés, en application d'IFRS 9.

Traitement comptable de la restructuration

Selon IFRS 9, le traitement comptable est différent selon si la renégociation de dette est considérée comme une extinction de dette ou non.

Une dette est considérée comme éteinte dans l'un des cas suivants :

la dette renégociée est contractée avec une contrepartie différente de l'ancienne ; la renégociation avec une même contrepartie entraîne une modification substantielle des termes du contrat de dette.

Une modification est considérée comme substantielle si :

- *Test quantitatif* ou « test des 10% » :

Une modification est substantielle dès lors que la variation des flux de trésorerie, avant et après renégociation, est supérieure à 10 %.

Si le test quantitatif n'est pas satisfait, il convient de compléter l'analyse avec un test qualitatif.

- *Test qualitatif* :

Ce test consiste à prendre en considération des éléments qui peuvent affecter le profil de risque de l'instrument de manière significative et permet de conclure à l'extinction (ou non) de la dette renégociée.

Les critères analysés peuvent ainsi être les suivants :

- Modification de la devise de l'emprunt
- Modification de la date ou de la parité de conversion
- La nature du taux d'intérêt (fixe/variable)
- L'extension significative de la maturité de la dette.

Dans le cas du Groupe Latécoere, le test des 10% a été complété d'une analyse qualitative qui a amené le groupe Latecoere à considérer la restructuration comme une extinction de la dette antérieure dans la mesure où les conditions de remboursement ont substantiellement évolué, passant d'un

amortissement du capital sur la durée de vie des emprunts sur une base trimestrielle à un remboursement in fine.

Impact du retraitement

Dans le cas d'une extinction de l'ancienne dette, il y a dé-comptabilisation de l'ancien emprunt pour la juste valeur de la contrepartie donnée en échange. La nouvelle dette mise en place est comptabilisée aux conditions de

marché. Les coûts entraînés par l'opération sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice concerné, sauf, dans de très rares situations, les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de la nouvelle dette qui viennent en diminution de la valeur comptable de la dette.

En milliers d'euros

	Avant conciliation	Après conciliation	Annulation de dette
BEI	55		55
PGEs	212.9	85	128
TOTAL	267.9	85	183
Etalement frais d'emprunts	1.8	-0.5	1.8
Clause de retour à Meilleure Fortune		7.2	
TOTAL	269.7	91.7	184.8

Au niveau du Groupe, les impacts de la restructuration sont les suivants :

- Produit financier de 183 m€ en lien avec l'abandon de dette PGE/BEI par les contreparties dans le cadre de la conciliation ;
- Produit financier de 1.8 m€ en lien avec le recyclage des coûts de transaction résiduels sur l'ancienne dette éteinte au sens d'IFRS 9 ;
- Imputation sur la nouvelle dette non courante de 85 m€ des coûts de transaction pour 0,5 m€, étalés jusqu'en 2027 selon la méthode du taux effectif ;
- Constatation d'une dette non courante de 7.2 m€ au titre du mécanisme de Retour à Meilleure Fortune (voir note ci-après).

La nouvelle dette de 85 M€ est souscrite auprès du pool des prêteurs PGE. Le taux d'intérêt contractuel est différent selon les banques, avec des taux fixes allant de 3.1% à 4.56% par an et un taux variable : E3M flooré 0% et marge de 1,50%.

Au 31 décembre 2023, les taux d'intérêts effectifs par banques sont compris dans une fourchette allant de 4.64% à 7.61%.

Mécanisme de Retour à Meilleure Fortune ("RMF")

Dans le cadre du mécanisme de Retour à Meilleure Fortune, une convention de Retour à Meilleure Fortune a été signée le 9 novembre 2023 entre Latecoere, ses Prêteurs et son actionnaire principal SCP SKN Holding I.S.A.S.

En contrepartie des abandons de créances prévus dans l'accord de conciliation homologué le 16/06/2023, cet accord prévoit une clause de retour à meilleure fortune déclenchée par les événements suivants :

- le transfert (sous quelque forme que ce soit), en une ou plusieurs transactions, d'un montant total de Titres donnant accès au capital social de SCP (et/ou de ses Affiliés) représentant au moins 10 % du capital social total ou des droits de vote de la Société à la date de transfert concernée ; ou
- la survenance d'un changement de contrôle ; ou
- la liquidation amiable ou judiciaire de la Société ; ou

- la vente (en une ou plusieurs opérations) de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société (directement ou par l'intermédiaire de ses filiales).

Conformément à IAS 32, une dette a été constatée dans les comptes consolidés pour 7.2 M€, évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au coût amorti. Les hypothèses de calculs ont été élaborées en prenant en compte la juste valeur du Groupe appliquée au calcul défini dans la clause de retour à meilleure fortune et en concertation avec les actionnaires du Groupe. Le taux d'actualisation retenu est de 4,5% correspondant au coût de la dette retenu dans le calcul du WACC au 31 décembre 2023.

A chaque date de clôture ultérieure, le Groupe mettra à jour les différentes hypothèses retenues et ajustera la valeur comptable nette de la nouvelle dette pour refléter les nouveaux flux de remboursement attendus, actualisés au TIE d'origine (Catch up méthode).

Mise en place du financement des stocks

Création d'une filiale LATFI1. Le projet FALCON a pour but une émission d'obligation et des transferts de propriété de stocks entre Latecoere et LATFI1. Ces titres de financement (20 M€ d'Obligations) créent une dette de LATFI1 vis à vis d'un créancier ACOFI.

La société LATFI1 est propriétaire des stocks vendus par la société Latecoere et ces stocks servent de contre garantie à l'émission d'obligations.

Les stocks concernés sont la matière première, les pièces élémentaires et composants et les encours de fabrication. Le transfert des stocks de la société Latecoere vers la société LATFI1 a lieu toutes les semaines. Cette prestation est réglementée par un contrat de prestations de services.

Chaque cycle hebdomadaire :

- En cas de baisse de stocks, la société LATFI1 refacture les montants de stocks utilisés
- En cas d'augmentation de stocks, la société Latecoere refacture les montants stockés en supplément

Les paiements de factures (quelle que soit la société) sont effectués le 5^{ième} jour ouvré suivant la fin d'un mois.

Ces opérations étant par nature des opérations inter-compagnies, elles sont sans impact sur le résultat du Groupe.

Opérations de Sale & Lease Back

Deux opérations de Sale & Lease back pour 25,7 M€ ont eu lieu sur l'exercice, concernant les sites de Pragues et Gimont. Le site de Gimont a été cédé pour 7 M€. Le bail a été

signé en avril 2023 pour 12 ans avec un loyer annuel de 0,5 M€. Le site de Prague a été cédé pour 18.7 M€. Le contrat de bail a été signé en octobre 2023 pour 15 ans avec un loyer annuel de 1,2 M€. Les loyers seront réévalués selon les modalités prévues contractuellement.

1.3. RECAPITALISATION

Le 17 novembre 2023, Latecoere a annoncé son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 124,4 millions d'euros, un élément clé du plan de retour à la rentabilité de l'entreprise.

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Latecoere est composé de 12 496 777 165 actions (dont 12 496 722 665 actions ordinaires et 54.500 actions de préférence 2022) et s'établit à 124 967 771,65 euros. Searchlight Capital Partners (par l'intermédiaire de la société SCP SKN Holding I SAS), qui détenait préalablement à l'Augmentation de Capital 74.65% du capital de la Société, s'était engagé, de manière irrévocable, (i) à exercer l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible et à souscrire ainsi des actions nouvelles pour un montant total de 80 849 465,76 euros, représentant environ 74,72 % du montant initial (hors clause d'extension) de l'Augmentation de Capital, sur la base d'un prix de souscription de 0,01 euro par action nouvelle, et (ii) à souscrire à titre réductible à 2 735 190 494 actions nouvelles. A l'issue de l'Augmentation de capital, SCP SKN Holding I SAS détient 10 859 250 748 actions, soit 86,90 % du capital de la Société Latecoere.

1.4. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Comme indiqué en note 1.2 Latecoere S.A. a conclu avec ses créanciers, son principal actionnaire (Searchlight Capital Partners) et l'Etat français une procédure de conciliation homologuée le 16 juin 2023 prévoyant :

- La réduction de son endettement à hauteur de 185 millions d'euros,
- L'extension de la maturité des lignes de dettes « PGE » résiduelles de 85 millions d'euros à fin 2027,
- Une augmentation de capital finalement souscrite à hauteur de 124 millions d'euros.

Malgré cette restructuration allégeant le poids de son endettement financier, le groupe a continué à faire face, sur 2023 et 2024, à des conditions d'exploitation rendues complexes par les investissements et les opérations de réorganisation industrielles et logistiques qu'il a engagés pour accroître les cadences de production, par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement induites par des retards des fournisseurs et par les pressions inflationnistes sur ses coûts non répercutées dans les prix de vente.

C'est sur cette base, et tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles pour le groupe, que la direction a fondé le principe de continuité d'exploitation retenu pour préparer ses états financiers.

1.5. RESTRUCTURATION OPERATIONNELLE DU GROUPE

Le Groupe a finalisé la vente à Bombardier de son activité de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion (EWIS) au 30 juin 2023. L'ensemble des conditions suspensives nécessaires à la conclusion de l'accord ont été réalisées. Les impacts liés à cette opération sont isolés dans les comptes 2022 et 2023 sur les postes d'actifs / passifs destinés à être cédés et d'activités non poursuivies.

D'un point de vue comptable, les activités destinées à être cédées ont été isolées et identifiées dans les états financiers conformément à IFRS 5.

Le détail de l'opération est présenté en Note 23 du présent document.

En dépit d'une croissance forte du chiffre d'affaires de +33% en 2023, l'EBITDA courant demeure ainsi négatif à -18.6 millions d'euros en 2023 et la trésorerie issue des activités opérationnelles demeure négative sur les deux dernières années.

Afin de relever les défis de croissance et de rentabilité, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre des stratégies incluant notamment des initiatives de réduction des coûts, la renégociation de conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients ainsi que la recherche de financements.

Le groupe a notamment renégocié avec certains de ses principaux partenaires commerciaux les conditions de prix et de règlements devant s'appliquer sur les prochaines années. Ces négociations seront formalisées dans les contrats y afférents.

La direction de Latecoere S.A. a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de clôture du bilan et de la date de publication de ces états financiers clos au 31 décembre 2023.

L'évaluation tient compte de la situation financière actuelle et des flux de trésorerie projetés sur un horizon allant jusqu'en 2027. L'élaboration des flux de trésorerie repose sur les fondamentaux suivants :

- Les hypothèses de prix de vente reposent sur les contrats en vigueur et intègrent les effets des renégociations ;
- Les hypothèses essentielles de montée en cadence de production sont en ligne avec le carnet de commandes des avionneurs, les consensus de marché et ont été partagées avec les principaux clients du groupe pour qui Latecoere est fournisseur exclusif ou essentiel ;
- Une décote a été appliquée sur les objectifs de gains d'efficacité et d'économie notamment liés aux plans de transformation. Le pourcentage d'EBITDA, entre 2025 et 2027, se situe dans la fourchette d'un panel d'acteurs comparables du secteur aéronautique.

Des risques susceptibles d'impacter la production (et donc la trésorerie) demeurent : montée en cadence insuffisante, arrêt de livraisons imposé par les clients, défaillance de la chaîne d'approvisionnement, non-qualité de la production. La société a intégré des aléas négatifs à ce titre dans ces prévisions, mais ces risques comportent une part inhérente d'incertitude que la société ne peut totalement couvrir.

A l'horizon fin 2025, le niveau de trésorerie projeté est compatible avec le principe de continuité d'exploitation, sans tenir compte de nouvelles lignes de financement ou de cessions, même si le groupe poursuit des actions en la matière en vue de renforcer le niveau de ses liquidités.

Au regard des projections réalisées, le groupe anticipe par ailleurs de respecter les covenants associés à ses lignes de financement, à savoir :

- Engagement de trésorerie minimum : 20 millions d'euros (testé trimestriellement) ;
- EBITDA positif en 2024 et ratio d'EBITDA LTM net / dette inférieur à 7,0x au 30 juin 2025 et à 5,0x au 31 décembre 2025.

NOTE 2 | PRINCIPES COMPTABLES

2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.2. APPLICATION DE NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- IFRS 17 et amendements liés - Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 - Première application des normes IFRS 17 et IFRS 9 - informations comparatives

- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers » - Practice Statement 2 - Disclosure of Accounting Policies
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables
- Amendements à IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier Deux de l'OCDE

Les textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants et dettes non courantes avec covenants

- Amendements à IFRS 16 - Dettes de location dans une transaction de cession bail
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement des fournisseurs
- Amendements à IAS 21 - Absence de convertibilité

2.3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction du Groupe de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. La direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

L'utilisation d'estimations et hypothèses ont été établis par référence à l'environnement actuel, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (note 5) ;
- hypothèses de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles sur la base du plan d'affaires 2024-2028 approuvé par le Conseil d'administration (note 6) ;
- évaluation des dépréciations de stocks (notes 2.15 et 7) ;
- valorisation à la juste valeur des instruments financiers et dérivés (note 10) ;
- évaluation des provisions (note 12) ;
- valorisation à la juste valeur du passif financier lié à la clause de Retour à Meilleure Fortune prévue dans le protocole de conciliation signé le 9 juin 2023 (note 1.2 et 14)
- évaluation des impôts différés (note 16.2).

Au 31 décembre 2023, les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date d'arrêté des comptes notamment concernant les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique et compte tenu des négociations commerciales en cours.

Risques induits par les changements climatiques

Les jugements et estimations utilisés par le Groupe pour élaborer les états financiers prennent en compte l'évaluation actuelle des risques induits par le changement climatique, qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients.

A ce jour, le Groupe n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner une perte de valeur de ses actifs.

Une analyse des risques et des opportunités face au changement climatique a été menée avec des consultants spécialisés (EKODEV) et partagée avec le COMEX pour mettre en place certaines des recommandations.

Des objectifs d'émissions de CO2 ont été calculés pour le Groupe et partagés avec le COMEX.

En 2023, Latecoere a répondu au CDP (Carbon Disclosure Project) pour la troisième année consécutive et a maintenu sa note à un score de B.

Latecoere a également inscrit dans sa stratégie sa participation à la transformation du secteur vers de futurs avions décarbonés (projets R&T sur les technologies composites et optiques se traduisant par un gain de masse).

Consciente des enjeux environnementaux, Latecoere a formalisé une politique de développement durable dans la continuité de la définition de sa raison d'être "Servir le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable".

Tous les deux ans, une semaine de l'environnement est organisée pour sensibiliser les managers et les collaborateurs du Groupe sur les sujets environnementaux (développement durable/CO2, fresque du climat, etc.).

Un workshop sur les Risques et les Opportunités face au changement climatique a été mené en 2023 avec une approche globale. Une action plus locale est en cours pour transformer ces risques et opportunités en action concrète au sein des branches et pour analyser plus finement l'exposition aux risques naturels des sites industriels principaux.

Le détail de ces points sont présentés dans la partie 2.1 Facteurs de Risque et Maîtrise de ce document de référence ainsi que dans la partie 4.4 Promouvoir une production durable.

2.4. FILIALES

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Latecoere sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et passifs ainsi que celle des résultats attribuables à des participations ne conférant pas le contrôle est comptabilisée en tant que participations ne conférant pas le contrôle au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

2.5. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

2.6. SORTIE DE PÉRIMÈTRE

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

2.7. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé.

2.8. MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan à la date de clôture sont revalorisés au cours de change de cette date. Les différences issues de cette revalorisation sont comptabilisées en résultat.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

2.9. ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Les postes de l'actif et du passif des entités consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres de chaque entité qui sont comptabilisés au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés (écart de conversion en autres éléments du résultat global).

Conformément à l'IAS 21, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres (en réserve de conversion). Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les capitaux propres seront enregistrés en résultat.

2.10. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, évalués selon les modalités décrites ci-dessus, ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ».

Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé.

Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

À compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe. Ces UGT ou groupes d'UGT, auxquels l'écart d'acquisition est alloué, font l'objet d'un test de dépréciation (Note 2.13) selon une périodicité annuelle, ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent une perte de valeur potentielle.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9 et IAS 32.

2.11. ACTIFS INCORPORELS IMMOBILISÉS

Goodwill (écart d'acquisition)

Le goodwill est traité en note 2.10

Autres actifs incorporels

Nature et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables (résultant d'un droit légal ou susceptibles d'être vendus, transférés, loués ou échangés de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif), sans substance physique, détenus en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles doivent répondre aux critères ci-dessous :

- probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs attribuables à cet actif ;
- évaluation fiable du coût de l'actif.

Immobilisations acquises lors de regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du goodwill.

Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont activés en IFRS si tous les critères suivants sont vérifiés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer les dépenses de façon fiable.

A ce jour, les dépenses de développement supportées par le Groupe sont essentiellement engagées dans le cadre de contrats de partenariat de type « Design & Build ».

Modalités d'amortissement et dépréciation

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques de l'immobilisation.

Les actifs incorporels détenus par le Groupe sont principalement amortis comme suit :

- les marques qui sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée
- les licences, carnets de commande et relations clientèles qui sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent ;
- des coûts de développement, amortis sur la base des unités produites ;
- des logiciels et autres licences (durée d'amortissement sur 4 ans).

Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilité. A l'exception des marques, le Groupe ne détient pas d'actif incorporel à durée de vie indéfinie. S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.13. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants »

2.12. ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable (incluant le prix d'achat, les taxes payées et les frais directs d'achat), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) si les durées d'utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte. Le Groupe a défini des familles de biens pouvant faire l'objet d'une décomposition et les durées d'utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par le Groupe n'ont pas pour vocation à être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.13.

Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « produits et charges opérationnels non courants ».

Les subventions reçues par le Groupe dans le cadre d'aides au financement d'actifs industriels immobilisés sont comptabilisées en déduction de la valeur d'origine du bien.

L'ensemble des amortissements associés aux actifs est repris ci-dessous.

Famille	Durée d'amortissement
Construction	15 - 40 ans
Installations générales	5 - 20 ans
Installations techniques	6 2/3 - 20 ans
Outillages	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	2 - 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

2.13. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les valeurs comptables des actifs du Groupe (autres que les actifs d'impôt différé) sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Concernant les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation ou dont la durée d'utilité est indéfinie, et pour les écarts d'acquisition, ce test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur est le prix qu'un acteur du marché bien informé serait prêt à payer net des coûts liés à la cession qui seraient supportés par le groupe.

Pour déterminer la juste valeur d'un actif, le Groupe utilise :

- les prévisions de flux de trésorerie (après impôt) basées sur des hypothèses qui retiennent l'actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir ;
- le taux d'actualisation après impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Le taux d'actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
- lorsqu'elles sont disponibles, les valeurs de marché observables, soutenues le cas échéant par des rapports de valorisation d'experts.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Compte tenu du fait qu'à l'intérieur de chaque secteur d'activité du Groupe, les actifs immobilisés utilisés ne sont pas spécifiques à une activité ou à une branche mais sont utilisables par l'ensemble du secteur (pas d'indépendance des entrées de trésorerie entre eux), Les Unités Génératrices de Trésorerie retenues sont :

- les UGTs de la branche Aérostructures :
 - STRUCTURES (anciennement AEROSTRUCTURES LEGACY)
 - AVCORP
 - TAC
- Les UGTs de la branche Systèmes d'Interconnexion :
 - SYSTEMES D'INTERCONNEXION
 - MADES

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata des valeurs relatives de chaque actif composant l'UGT sans pouvoir descendre en dessous de la juste valeur nette des coûts de sortie de chaque actif individuel si celle-ci est déterminable ou de sa juste valeur.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Des informations complémentaires sur les tests de dépréciations et de sensibilité du modèle sont disponibles en note 6.2.

2.14. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». La valeur brute des stocks du Groupe répondant à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » est également ajustée.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés. Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période.

2.15. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Nature et évaluation

Matières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks de matières sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Travaux en-cours et produits semi-finis

La valeur brute des travaux en-cours et des produits semi-finis est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet. Les frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratif...) sont exclus de cette valorisation.

Modalités de dépréciation

Les dépréciations sur stocks sont comptabilisées après analyses par natures des besoins futurs issus des cadences et plans de productions moyens et long-termes communiqués par les avionneurs.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation peuvent être également constituées en complément lorsque la valeur de réalisation nette des stocks concernés est inférieure à leur valeur comptable conformément à IAS 2.

2.16. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu sous IFRS 15 selon les critères suivants :

- pour les contrats de fabrication de portes, (types "design & build"), le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, est comptabilisé à la livraison. Les coûts de développement (NRC « Non recurring cost»), sont présentés en immobilisations incorporelles car ils correspondent à un actifs identifiable dans la mesure où ils reposent sur un droit contractuel. Ces coûts sont amortis selon la méthode fondée sur les jalons externes (nombre d'avions livrés). Les avances perçues (ou pré-financement) au titre des coûts de développement sont comptabilisé(e)s au bilan au poste « Passifs sur contrats» puis recyclé(e)s en chiffre d'affaires lors de la livraison des éléments produits.
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle du bien, généralement à la date de livraison de celui-ci.
- pour les contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis. La méthode de mesure de l'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

2.17. CONTRAT DE LOCATION (IFRS 16)

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable),
- Un droit d'utilisation égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale du contrat de location :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine.
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine qui dépend de la nature du contrat et de sa zone géographique.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

En France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée initialement retenue lors de la mise en place d'IFRS 16 était de 9 ans. L'IFRIC a précisé en décembre 2019 que la durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location devait refléter la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail. L'analyse des baux commerciaux dits « 3/6/9 » est réalisée chaque année par le Groupe et les durées de ces contrats sont réajustées si nécessaire conformément à la décision de l'IFRIC.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat de location.

Dans l'exercice, des opérations de sale & lease back ont été réalisées sur des actifs des sites de Prague et de Gimont. Les opérations ont été considérées en deux temps, avec une analyse du terrain puis du bâtiment dans un second temps. Pour chaque actif, une analyse a été réalisée afin de déterminer si la cession constituait une vente au titre d'IFRS 15 puis l'application des règles applicables aux contrats de location énoncées ci-dessus ont été appliquées. Dans le cas où la cession ne constituait pas une vente au sens d'IFRS 15, le traitement des biens s'est poursuivi tel qu'avant la cession en contrepartie d'un passif au sens d'IFRS 9 et les plus et moins-values réalisées lors de l'opération ont été neutralisées.

2.18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe applique IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. Ces normes définissent quatre catégories d'actifs financiers et deux catégories de passifs financiers :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : il s'agit des instruments dérivés n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture ainsi que des placements de trésorerie désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les actifs financiers disponibles à la vente évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (le Groupe ne détient pas de tels actifs) ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance évalués au coût amorti : aucun actif n'entre, à ce jour, dans cette famille ;
- les prêts et créances obtenus par l'entreprise évalués au coût amorti ;
- les autres passifs financiers évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont des ventes et achats à terme de devises et des combinaisons d'instruments optionnels. La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par une société indépendante. Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en dollar USD. Compte tenu de l'importance de ces flux, une stratégie de couverture des flux futurs dans cette devise a été mise en place en application des principes suivants :

- couverture d'une partie des encaissements futurs estimés avec certains clients ;
- prise en compte d'une probabilité de réalisation de ces flux futurs ; ceci permet d'apprécier les besoins de couverture relatifs à chaque sous-jacent pris en considération dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés qui font l'objet d'une comptabilité de couverture ont donné lieu à la mise en place d'une documentation conforme à IFRS 9. En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe procède à deux formes de comptabilisation :

- les couvertures de juste valeur qui couvrent l'exposition à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- les couvertures de flux de trésorerie qui couvrent l'exposition aux variations de flux futurs de trésorerie d'éléments d'actif ou de passif existants ou futurs.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs qui remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont traitées dans les comptes consolidés du Groupe de la façon suivante :

- la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument de couverture est directement comptabilisée au niveau des capitaux propres (net d'impôt différé) ; la part inefficace et la valeur temps des options (non qualifiée) sont reconnues immédiatement en résultat financier ;
- les profits ou les pertes comptabilisées dans les capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle le sous-jacent couvert est comptabilisé au compte de résultat, comme par exemple lorsque le chiffre d'affaires prévu se réalise.

A chaque clôture, chaque instrument de couverture existant fait l'objet d'une actualisation de sa juste valeur et d'une mise à jour du test d'efficacité propre à chaque couverture. Si une couverture à l'issue du test s'avère inefficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Certains instruments financiers ne sont pas traités comme des instruments de couverture car ils ne répondent pas aux critères de qualification fixés par IFRS 9. Dans ce cas, les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et les financements par mobilisation de créance (ne respectant pas les critères de déconsolidation d'actifs) qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie. Les placements de trésorerie à court terme, très liquides, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie. Ces placements sont évalués en juste valeur.

Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors d'une renégociation, les emprunts qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation sont maintenus au taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) est constaté immédiatement en compte de résultat.

Dans le cas inverse, il y a décomptabilisation des anciens emprunts pour la juste valeur de la contrepartie donnée en échange. Si une nouvelle dette est mise en place, cette dernière est comptabilisée aux conditions de marché. Les coûts entraînés par l'opération sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice concerné, sauf, dans de très rares situations, les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de la nouvelle dette qui viennent en diminution de la valeur comptable de la dette.

L'impact de la restructuration financière 2023 est présenté en note 1.2 - Restructuration financière.

Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat et les dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

Conformément à IFRS 13, le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Dans le cas de marché inactif, par exemple exprimé par une raréfaction des contreparties, le Groupe se réserve la possibilité de recourir à des modèles mathématiques évaluant les risques sur la base des hypothèses que prendraient normalement les participants au marché, selon un horizon correspondant à la durée des instruments concernés, dans le respect des dispositions de la norme IFRS 9.

2.19. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont analysés au cas par cas et appréhendés. Les créances clients concernées font l'objet d'une dépréciation le cas échéant. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances. Les actifs financiers correspondant sont déconsolidés en tout ou partie si les contrats de mobilisation de créance respectent les conditions suivantes :

- transfert du droit contractuel à percevoir la trésorerie ;
- cession à un partenaire financier des risques et avantages liés à cette créance ;

- le partenaire financier supporte entièrement le risque de non règlement de cette créance pour des motifs financiers uniquement ; le Groupe restant garant de l'ensemble des risques techniques et industriels ;
- le recouvrement de la créance est à la charge du partenaire financier. Toutefois, ce dernier peut contractuellement demander au Groupe d'effectuer pour son compte cette démarche vis-à-vis des créanciers.

Les contrats d'affacturage ne respectant pas ces critères ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des créances. En revanche les contrats d'affacturage inversé (reverse factoring) proposés par certains clients du Groupe donnent lieu à la décomptabilisation des créances.

Au 31 décembre 2023, aucune cession de créance avec recours n'a été effectuée.

2.20. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.21. ACTIONS PROPRES

En application d'IAS 32-33, les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'auto-contrôle est imputé directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.22. PROVISIONS

Le Groupe constitue une provision dès lors que :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation liée à l'obligation. L'estimation des provisions est analysée à chaque clôture et si nécessaire, son montant est mis à jour.

La provision est maintenue dans les comptes tant que des informations précises (délai et montant) ne permettent pas de statuer sur son issue. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent peut être significatif, les provisions sont actualisées. Les provisions constatées par le Groupe n'ont pas fait l'objet d'une actualisation.

2.23. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel. Après analyse des réglementations spécifiques aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent principalement les sociétés françaises.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Engagements de retraite

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la

base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont reconnus en capitaux propres en autres éléments du résultat global non recyclables, au sein des capitaux propres sans reclassement ultérieurs en résultat.

Conformément à la décision IFRS IC d'avril 2021, la dette est étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Médailles du travail

Le groupe Latecoere comptabilise une provision sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel (IAS 19).

Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier. En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus par les salariés pendant la période

d'acquisition de droits. La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur unitaire à la date d'octroi et les conditions internes sont reflétées dans le nombre d'instruments. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

2.24. FINANCEMENTS PUBLICS

Le Groupe, dans le cadre du développement de certains programmes, a obtenu des financements publics.

Ces financements de type « Avances Remboursables » sont contractuellement porteurs d'intérêts (calculés sur la base d'un taux de marché) vis-à-vis des organismes gestionnaires. Par conséquent, ces types de financements ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et sont hors champ d'application de la norme IAS 20 dans la mesure où le succès du programme est probable.

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. A chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Ces avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements se font au fur et à mesure des livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.25. AUTRES PRODUITS

Le Groupe comptabilise notamment dans les autres produits les subventions d'exploitation et le crédit d'impôt.

2.26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Les éléments (charges et produits), qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et significatif en montants sont présentés en autres produits et autres charges opérationnels non courants.

Les autres produits opérationnels non courants comprennent notamment les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges opérationnelles non courantes comprennent notamment les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts

encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans). La note 19 détaille les autres produits charges opérationnels non courants de l'exercice.

2.27. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, il est comptabilisé en capitaux propres. L'impôt exigible est le montant de l'impôt estimé dû au titre de la période et de tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode bilancielle du report variable. Il est calculé sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, à l'exception des éléments suivants (Initial Recognition Exemption) :

- écarts d'acquisition ;

- différences temporelles liées à des participations dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés est effectuée en fonction de la façon dont le Groupe s'attend à ce que les actifs ou passifs se dénouent, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est

comptabilisé que si des bénéfices fiscaux futurs sur lesquels cet impôt pourra s'imputer sont probables. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice suffisant soit réalisé. Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.28. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS / GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en activité destinée à être cédée.

Pour les activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Les actifs et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté. En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;

- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

NOTE 3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe exerçant, directement ou indirectement, un contrôle exclusif dans toutes les sociétés, celles-ci sont consolidées par intégration globale. Toutes les sociétés significatives faisant partie du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Latecoere Interconnexion Systems Japan a cessé son activité en Août 2023 et ne fait donc plus partie du périmètre de consolidation à la clôture 2023. Le résultat de cession est non significatif.

	Pays	% de droits de vote	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Segment Aérostructures				
Latecoere	France			Société consolidante
Latecoere do Brasil	Brésil	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Czech Republic s.r.o	République Tchèque	100 %	100 %	Intégration globale
LETOV LV a.s.	République Tchèque	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Inc.	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Développement	France	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Bienes Raices	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Mexico	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Mexico Services	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Bulgaria	Bulgarie	100 %	100 %	Intégration globale
Shimtech de Mexico	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Technical Airborne Components (TAC)	Belgique	100 %	100 %	Intégration globale
Latfi1	France	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Industries Inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Composite Fabrication Inc.	Etats Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Comteck Advanced Structures Ltd.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Us Holding Inc.	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Segment Systèmes d'interconnexion				
LATelec	France	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec GmbH	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
SEA LATelec	Tunisie	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Mexico	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Mexico Services	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
LATsima	Maroc	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Interconnection Inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Interconnection Systems US	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Interconnection Systems UK	Angleterre	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere India Private Limited	Inde	100 %	100 %	Intégration globale
Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES)	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale

NOTE 4 | SEGMENTS OPÉRATIONNELS

Les secteurs ou segments présentés par le Groupe sont des composantes distinctes du Groupe engagées dans la fourniture de biens ou services liés (secteurs d'activité) et qui sont exposés à des risques et à une rentabilité différente de ceux des autres secteurs et sont suivis par le Principal Décideur Opérationnel.

Les secteurs d'activité définis par le Groupe sont :

- **Aérostructures** : la division fournit aux avionneurs portes, fuselages, éléments de voilure et empennage, et bielles
- **Systèmes d'interconnexion** : les équipes assurent la conception, la production sur mesure ou l'industrialisation de câblages et meubles avioniques. Cette division propose également des bancs de tests pour l'aéronautique, la défense et le spatial, ainsi qu'une large gamme de produits vidéo embarqués pour des applications extérieures et en cabine.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations présentées par secteur sont basées sur le reporting interne du Groupe régulièrement examiné par la Direction Générale.

4.1. MESURE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

4.1.1 Indicateurs clés par secteur

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les indicateurs clés suivants.

- **Le Chiffre d'affaires**
- **L'EBITDA courant** qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- **Le Résultat opérationnel courant** qui exclut du résultat opérationnel les éléments (charges ou produits) non courants, qui par nature ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et significatif.
- **Les Investissements Nets** qui mesurent le volume des investissements nouveaux. Ils correspondent aux actifs nets des amortissements retraités des cessions de la période.

EXERCICE 2023

31 déc. 2023 - En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Chiffre d'affaires de l'activité	436 679	299 623	-113 967	622 335
Chiffre d'affaires intersecteur	-55 665	-58 301	113 967	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	381 014	241 321	0	622 335
EBITDA courant des activités poursuivies	-18 751	125	0	-18 626
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies	-50 189	-18 112	0	-68 301
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies/chiffre d'affaires de l'activité	-13%	-8%		-21%
Autres produits et charges opérationnels non courants des activités poursuivies	-72 069	-7 905		-79 973
Résultat opérationnel des activités poursuivies	-122 258	-26 016	0	-148 275
Investissements nets (hors résultat de cession)	-16 062	-3 457	0	-19 519

EXERCICE 2022

31 déc. 2022 - En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Chiffre d'affaires de l'activité	279 092	210 823	-23 110	466 806
Chiffre d'affaires intersecteur	-21 508	-1 603	23 110	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	257 585	209 221	0	466 806
EBITDA courant des activités poursuivies	283	-5 970	0	-5 688
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies	-25 991	-20 810	0	-46 801
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies/chiffre d'affaires de l'activité	-10%	-10%		-10%
Autres produits et charges opérationnels non courants des activités poursuivies	-13 718	-4 884		-18 602
Résultat opérationnel des activités poursuivies	-39 709	-25 694	0	-65 403
Investissements nets (hors résultat de cession)	-57 458	-31 050	0	-88 508

La hausse des intersecteurs sur l'exercice 2023 s'explique par les flux d'achats et de vente de stocks Latecoere et Latelec avec la société Latfi 1 entrée en activité en Juillet 2023.

ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

31 déc. 2023 - En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Immobilisations incorporelles	96 452	35 971	0	132 422
Immobilisations corporelles	84 986	28 436	0	113 421
Autres actifs financiers	5 456	695		6 151
IMMOBILISATIONS	186 894	65 101	0	251 995
Stocks et en-cours	146 638	69 001	-16	215 622
Créances clients et autres débiteurs	125 766	79 922	-89 147	116 540
Autres actifs	101 467	29 145	-262	130 349
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	560 764	243 169	-89 425	714 507
Provisions	29 329	5 052	0	34 381
Avances remboursables	13 420	9 527	0	22 948
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	152 762	107 154	-86 859	173 057
Passifs sur contrats	11 177	14 543		25 720
Autres passifs	54 197	21 126	-262	75 061
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	260 884	157 403	-87 121	331 166

Les autres actifs de 130.3 M€ comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 85.4 M€

4.1.2 Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA courant se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2023
(+) Résultat opérationnel courant	-66 290
(-) Dotations aux amortissements et pertes de valeur	-47 664
EBITDA COURANT	-113 954

ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

31 déc. 2022 - En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Immobilisations incorporelles	101 726	50 000	0	151 726
Immobilisations corporelles	127 921	33 306	0	161 227
Autres actifs financiers	23 157	392	-15 541	8 008
IMMOBILISATIONS	252 804	83 697	-15 541	320 960
Stocks et en-cours	136 511	64 427	-16	200 921
Créances clients et autres débiteurs	51 213	38 462	-8 311	81 364
Autres actifs	83 120	36 365	-479	119 005
Actifs destinés à être cédés		28 084		28 084
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	523 647	251 035	-24 347	750 334
Provisions	32 541	1 608	0	34 148
Avances remboursables	13 551	9 527	0	23 079
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	111 565	69 793	-6 022	175 336
Passifs sur contrats	9 577	19 265		28 842
Autres passifs	52 326	18 885	-479	70 733
Passifs destinés à être cédés		24 432		24 432
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	219 560	143 511	-6 501	356 570

Les autres actifs de 119 M€ comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 74 M€.

NOTE 5 | ÉCART D'ACQUISITION

En milliers d'euros		31 déc. 2022*	31 déc. 2023 Valeur Brute	31 déc. 2023 Dépréciation	31 déc. 2023 Valeur Nette
UGT TAC	Technical Airborne Components (TAC)	2 229	2 229		2 229
UGT MADES	Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES)	1 017	1 017		1 017
UGT AVCORP	Avcorp Industries Inc.	22 723	22 723	-8 000	14 723
UGT	ÉCART D'ACQUISITION	25 970	25 970	-8 000	17 970

* Comme précisé en préambule de ce document, toutes les données 2022 sont retraitées de l'allocation du PPA Avcorp.

5.1. BOMBARDIER EWIS

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives de l'accord conclu avec Bombardier début 2023, la vente de l'activité de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion a été finalisée au 30 juin 2023. Le détail de l'opération et de ses effets au 31 décembre 2023 est présenté dans la Note 23 - Actifs destinés à être cédés. L'écart d'acquisition déprécié en totalité au 31 décembre 2022 a été totalement annulé dans les comptes au 31 décembre 2023.

5.2. AVCORP INDUSTRIES INC.

Le 7 novembre 2022, le Groupe a acquis définitivement le Groupe Avcorp Industries Inc. basé au Canada (Vancouver) qui construit des éléments de structures pour les constructeurs aéronautiques de premier plan. L'acquisition d'Avcorp vient notamment renforcer l'activité Aérostructures du Groupe à travers l'accès à des plateformes aéronautiques clés (B737 Max et F-35), l'élargissement du portefeuille produits avec notamment des sous-ensembles

d'ailerons, et enfin des capacités de production de pièces composites grand format. Plus largement, cette acquisition s'inscrit dans la feuille de route 2025 de Latecoere visant à atteindre une croissance rentable et à participer à la consolidation de l'industrie aéronautique mondiale.

Conformément à IFRS3, l'écart d'acquisition a fait l'objet d'une allocation dans les 12 mois de l'acquisition, portant celui-ci à 22,7 M

Une information pro forma a été établie afin de présenter les impacts de cette allocation rétrospectivement dans les comptes 2022. Le détail est présenté en note 5.7.4 accompagné des états de passages des comptes 2022 publiés en 2022 et leur version retraitée.

Les réévaluations des actifs ont été établies principalement en lien avec la fermeture du site de Gardena. Les coûts de développement ont été neutralisés et intégrés dans le total de la

relation clientèle qui est amortie selon les contrats sur la durée restante projetée de la relation commerciale. L'ensemble des ajustements effectués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition sont liés à des événements existants à la date d'acquisition (ie le 7 novembre 2022).

Une dépréciation a été constatée et affectée au Goodwill durant l'exercice 2023. Les détails relatifs sont présentés note 6.2.

CALCUL DE L'ÉCART D'ACQUISITION

En milliers d'euros

		Montant
PRIX D'ACQUISITION	A	31 856
ACTIF NET	B	-45 733
GOODWILL AVANT ALLOCATION	A-B	77 589
Relations clients		66 802
Marque		471
Coûts de développement capitalisés		-7 962
Réévaluation des actifs corporels		5 463
Réévaluation des stocks		-1 950
Réévaluation des créances et autres créances		2 308
Réévaluation des dettes et autres dettes		795
Provisions sur perte sur contrat		-3 018
Provision pour risques & charges		-568
Impôts différés & déficits activés		-7 475
IMPACT DE LA RÉÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS NETS ET ACTIVATION ID	C	54 866
Actifs net après réévaluation	D= B-C	9 133
ECART D'ACQUISITION	A-D	22 723

5

NOTE 6 | IMMOBILISATIONS

6.1. VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2023
Coûts de développement capitalisés	199 570	-111	-384	3 957	0	203 032
Marques	1 467	0	0	0	0	1 467
Relations clients	80 342	0	-2 716	0	0	77 626
Carnet de commandes	1 940	0	0	0	0	1 940
Licences	4 807	0	0	0	0	4 807
Logiciels	47 661	-68	6 057	648	-20	54 277
Autres immobilisations incorporelles	15 549	-60	-4 177	3 636	-117	14 831
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	351 335	-239	-1 220	8 240	-136	357 980
Terrains	10 274	223	0	183	-1 040	9 640
Constructions	105 829	657	3 132	1 530	-10 232	100 916
Installations techniques, matériel & outillage	180 115	-770	30 446	8 032	-3 220	214 603
Autres immobilisations corporelles	24 907	98	3 903	2 397	-2 352	28 954
Immobilisations en cours	3 783	216	-3 989	6 942	-125	6 827
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 455	-3	-8	2 245	-2 483	1 207
Droit d'utilisation des contrats	144 568	1 459	-28 009	3 076	-26 226	94 867
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	470 931	1 878	5 475	24 405	-45 677	457 012

En milliers d'euros	31 déc. 2021	Entrée de périmètre	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2022
Coûts de développement capitalisés	196 757		-44		2 857		199 570
Marques	996	471					1 467
Relations clients	7 154	73 188					80 342
Carnet de commandes	660	1 279					1 940
Licences	4 807						4 807
Logiciels	40 790	687	74	5 874	236	-1	47 661
Autres immobilisations incorporelles	11 086	4 400	-12	-15 384	15 527	-69	15 549
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	262 251	20 307	18	-9 510	19 027	-70	351 335
Terrains	8 130	307	112	1 914	665	-854	10 274
Constructions	80 239	16 645	1 498	2 501	5 637	-692	105 829
Installations techniques, matériel & outillage	149 756	15 083	2 584	4 164	11 634	-3 107	180 115
Autres immobilisations corporelles	20 958	1 817	161	423	1 687	-139	24 907
Immobilisations en cours	4 076	61	125	-3 454	2 975		3 783
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 758	154	15	-1 225	921	-167	1 455
Droit d'utilisation des contrats	80 161	61 889	908	-521	4 076	-1 946	144 568
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	345 079	90 493	5 403	3 803	27 595	-6 905	470 931

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Dotations	Reprises	31 déc. 2023
Coûts de développement capitalisés	147 210	-3	-238	9 398		156 368
Marques	0					0
Relations clients	4 450		-1 970	5 191		7 672
Carnet de commandes	1 050			585		1 635
Licences	831			486		1 317
Logiciels	36 881	-67	3 341	9 277	-20	49 412
Autres immobilisations incorporelles	9 188	-74	-87	128		9 155
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 609	-144	1 046	25 065	-20	225 557
Dépréciations des terrains	1 789		-414			1 375
Constructions	66 707	-137	2 810	10 387	-5 422	74 345
Installations techniques, matériel & outillage	142 446	-735	23 214	20 058	-2 015	182 968
Autres immobilisations corporelles	20 305	50	2 975	3 809	-1 581	25 558
Immobilisations corp. en cours	552	-1		4 132		4 683
Avances et acomptes s/immo. corp.	302			905		1 207
Droit d'utilisation des contrats	77 603	550	-24 223	23 897	-24 372	53 455
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 704	-273	4 362	63 188	-33 390	343 591

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2021	Entrée de périmètre	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Dotations	Reprises	31 déc. 2022
Coûts de développement capitalisés	156 181		-13	-14 781	5 822		147 210
Marques							
Relations clients	504				3 946		4 450
Carnet de commandes	296				754		1 050
Licences	345				486		831
Logiciels	32 561	687	71	758	2 804	-1	36 881
Autres immobilisations incorporelles	4 823	4 400	10	-5	-3	-37	9 188
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 710	5 087	68	-14 027	13 809	-38	199 609
Dépréciations des terrains				1 789			1 789
Constructions	43 656	3 903	672	13 745	5 073	-341	66 707
Installations techniques, matériel & outillage	110 777	14 770	1 910	9 074	8 837	-2 923	142 446
Autres immobilisations corporelles	16 811	1 644	147	365	1 551	-213	20 305
Immobilisations corp. en cours				552			552
Avances et acomptes s/immo. corp.				302			302
Droit d'utilisation des contrats	18 402	48 919	140	187	12 464	-2 508	77 603
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 646	69 236	2 869	26 014	27 925	-5 986	309 704

Le total des dotations de l'exercice est composé de 36,3 M€ de dotations en lien avec l'impairment test réalisé sur l'UGT Structures, cf détail note 6.2 Test de dépréciation d'actifs.

Les colonnes Reclassements et mises au rebut correspondent essentiellement aux points suivants

- Effets des reclassements dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition Avcorp entre la poste écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles essentiellement et une partie des immobilisations corporelles.
- Effets des reclassements des actifs Avcorp sous IFRS 16 entre les lignes Droits d'utilisation des contrats en 2022 et ventilés par postes d'actifs en 2023
- Effets des mises au rebut d'actifs sur l'exercice.

VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Coûts de développement capitalisés	52 360	46 664
Marques	1 467	1 467
Relations clients	75 892	69 954
Carnet de commandes	890	305
Licences	3 976	3 490
Logiciels	10 780	4 865
Autres immobilisations incorporelles	6 361	5 676
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 726	132 422
Terrains	8 485	8 265
Constructions	39 122	26 571
Installations techniques, matériel & outillage	37 669	31 635
Autres immobilisations corporelles	4 602	3 396
Immobilisations en cours	3 231	2 143
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 153	0
Droit d'utilisation des contrats	66 964	41 412
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 227	113 421

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2022
Coûts de développement capitalisés	40 576	52 360
Marques	996	1 467
Relations clients	6 650	75 892
Carnet de commandes	364	890
Licences	4 462	3 976
Logiciels	8 228	10 780
Autres immobilisations incorporelles	6 264	6 361
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 541	151 726
Terrains	8 130	8 485
Constructions	36 584	39 122
Installations techniques, matériel & outillage	38 979	37 669
Autres immobilisations corporelles	4 147	4 602
Immobilisations en cours	4 076	3 231
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 758	1 153
Droit d'utilisation des contrats	61 759	66 964
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 433	161 227

Coûts de développements

Les coûts de développement correspondent en majeure partie aux coûts NRC sur contrats (design, outillage). Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié (arrêt d'un programme, baisse significative des prévisions de cadences de production par le donneur d'ordre), une analyse au cas par cas est réalisée et une dépréciation est comptabilisée lorsque la marge brute à venir du programme concerné est inférieure à la valeur nette comptable des coûts de développement.

Les coûts de développement significatifs non rattachés à des contrats font l'objet d'une revue annuelle des perspectives futures de rentabilité pour s'assurer qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

La majeure partie des coûts de développement concerne les programmes suivants : A400M (meuble électrique), F7X (harnais, tronçon de fuselage arrière), Embraer E2 (portes) et A350 (harnais), Dassault et A321 (portes). Le montant de frais de développement passés en charges sur l'exercice 2023 est de 10 M€, 15,8 M€ sur l'exercice 2022.

Sales & Leaseback

Deux opérations de Sale & Lease Back ont été finalisées sur l'exercice. La première a concerné les terrains et bâtiments du site de Gimont (Latecoere) et la seconde les terrains et bâtiments du site de Prague (Latecoere Czech Republic).

Le site de Gimont a été cédé pour 7 M€. Le bail a été signé en avril 2023 pour 12 ans avec un loyer annuel de 0,5 M€ qui sera réévalué selon les modalités prévues contractuellement. La plus value constatée dans les comptes consolidés s'élève à 2,3 M€.

Le site de Prague a été cédé pour 18,7 M€. Le contrat de bail a été signé en octobre 2023 pour 15 ans avec un loyer annuel de 1,2 M€ qui sera réévalué selon les modalités prévues contractuellement. La plus value constatée en consolidation s'élève à 0,1 M€.

Les terrains ont fait l'objet d'une analyse séparée qui a conduit à reconnaître une nouvelle juste valeur correspondant au droit d'utilisation dans le cadre d'IFRS 16. Les bâtiments de Gimont et une partie de ceux de Prague ont été maintenus dans les immobilisations tels qu'avant l'opération de cession bail en cohérence avec l'application d'IFRS 16.

Les droits d'utilisation des contrats du Groupe concernent essentiellement des biens immobiliers, du matériel de transport et certains équipements nécessaires aux activités du Groupe.

DÉTAIL DES DROITS D'UTILISATIONS DES CONTRATS PAR TYPE D'ACTIF :

VALEUR BRUTE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2023
Constructions	82 719	1 368	-1 286	1 360	-4 835	79 327
Matériel informatique	9 070	-5	-7 633	36	0	1 468
Installations techniques, matériels & outillage	50 096	82	-18 507	763	-20 858	11 576
Matériel de transport	2 683	14	-583	917	-534	2 496
TOTAL	144 568	1 459	-28 009	3 076	-26 226	94 867

AMORTISSEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Incidence des var. de change	Reclassement et mises au rebut	Dotations	Reprises	31 déc. 2023
Constructions	28 649	553	1 781	25 014	-18 939	37 058
Matériel informatique	7 273	4	-6 747	-312	0	218
Installations techniques, matériels & outillage	39 899	-1	-18 748	-138	-5 901	15 111
Matériel de transport	1 783	-7	-508	-667	468	1 069
TOTAL	77 604	550	-24 223	23 897	-24 372	53 456

VALEUR NETTE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Constructions	54 070	28 429
Matériel informatique	1 797	1 250
Installations techniques, matériels & outillage	10 197	10 305
Matériel de transport	900	1 427
TOTAL	66 964	41 411

6.2. TEST DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

UGT TAC, MADES ET SYSTEME D'INTERCONNEXION

Les tests ont été réalisés sur les UGT TAC et MADES dans le cadre d'IAS 36 et pour l'UGT SYSTEME D'INTERCONNEXION du fait de l'existence d'indices de pertes de valeurs.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de ces trois UGT se présentent comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis à partir de prévisionnels à cinq ans de l'UGT testée ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme ;
- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2 % pour l'ensemble des UGT (identique en 2022) ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est de 10.8% appliqué à des flux de trésorerie après impôts (contre 10.3% en 2022).

Les prévisions et hypothèses retenues ont été revues et ajustées avec les derniers éléments financiers prévisionnels disponibles par la Direction.

Les valeurs recouvrables des UGT TAC, MADES et SYSTEME D'INTERCONNEXION ont été évaluées sur la base de leur valeur d'utilité, supérieure à la valeur nette des actifs testés ce qui n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2023.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,5 % et une variation du taux de croissance à long terme de +/- 0,5 % par rapport aux taux utilisés mentionnés ci-dessus, soit de manière combinée soit individuellement n'ont pas donné lieu à des justes valeurs inférieures aux valeurs comptables nettes.

UGT AVCORP

Le test a été effectué dans le cadre d'IAS 36. Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de l'UGT se présentent comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis à partir de prévisionnels à cinq ans de l'UGT testée ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme ;

- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2.5 % ;

- Le taux d'actualisation de référence retenu est de 11.5% appliqué à des flux de trésorerie après impôts (contre 10.3% en 2022).
- A noter, des taux spécifiques à cette UGT ont été appliqués du fait des caractéristiques des principaux marchés et de l'environnement économique.

Les prévisions et hypothèses retenues ont été revues et ajustées avec les derniers éléments financiers prévisionnels disponibles par la Direction.

Sur l'UGT Avcorp, les tests réalisés ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de 8 M€ qui a été affectée sur le Goodwill résiduel du sous Groupe Avcorp.

Les analyses de sensibilité mènent aux résultats suivants:

Taux de croissance en M€	Taux d'actualisation		
	11%	11.5%	12%
2 %	-7.6	-13.1	-18
2.5 %	-2.4	-8.4	-13.8
3 %	3.5	-3.2	-9.2

UGT STRUCTURES

Le test a été mené du fait de l'existence d'indice de pertes de valeur. Les actifs ont été dépréciés sur la base de la valeur la plus haute entre la juste valeur et la valeur d'utilité des actifs testés.

Les valeurs de marché par types d'actifs sont déterminées sur la base de données observables, soutenues le cas échéant par des rapports de valorisation d'experts ;

Au 31 décembre 2023, les tests effectués ont conduit à constater une dépréciation complémentaire de 36.3 M€ par rapport au 31 décembre 2022 sur l'UGT STRUCTURES.

Le total de la dépréciation constatée dans les comptes s'élève à 77.9 M€ :

- 19,2 M€ pour les installations techniques, le matériel et l'outillage
- 19 M€ pour les bâtiments

- 16 M€ pour le droit d'utilisation des actifs
- 6,5 M€ pour les logiciels
- 6,2 M€ pour les écarts d'acquisition
- 4.9 M€ pour les autres immobilisations corporelles
- 4,3 M€ sur les immobilisations en cours.
- 1.8 M€ pour les autres immobilisations incorporelles

Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée sur l'UGT STRUCTURES, la dépréciation étant basée sur les valeurs de marché pour chaque type d'actifs et déterminée sur la base de données observables, soutenues le cas échéant par des rapports d'évaluation d'experts.

6.3. INFORMATION SECTORIELLE

Le montant des actifs non-courants détenus dans le pays du siège social ainsi que dans tous les pays dans lesquels le groupe détient des actifs significatifs (IFRS 8.33(b)) se répartit ainsi :

Pays	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	
	Actifs Incorporels (sauf écarts d'acquisition)	Actifs Corporels
France	56 841	26 894
Belgique	7 752	9 632
Brésil	0	3 406
Bulgarie	28	10 434
Canada	61 778	16 241
Maroc	3	1 891
Mexique	0	17 748
République Tchèque	0	15 997
Tunisie	3	2 717
Inde	1	852
Espagne	6 016	7 457
Autres		152
TOTAL	132 422	113 421

Pays	Valeurs nettes au 31 déc. 2022	
	Actifs Incorporels (sauf écarts d'acquisitions)	Actifs Corporels
France	69 678	70 089
Belgique	8 749	9 511
Brésil	0	3 493
Bulgarie	10	9 788
Canada	66 175	17 162
Maroc	5	1 802
Mexique	0	14 068
République Tchèque	0	22 989
Tunisie	6	2 783
Inde	0	970
Espagne	6 954	7 945
Autres	149	627
TOTAL	151 726	161 227

NOTE 7 | STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 déc. 2023			31 déc. 2022			Variation		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et approvisionnements	116 254	-17 966	98 287	113 122	-19 469	93 654	3 131	1 502	4 633
En-cours de production et produits finis	128 392	-11 056	117 335	116 912	-9 645	107 268	11 479	-1 412	10 068
STOCKS INDUSTRIELS	244 645	-29 023	215 622	231 984	-29 438	200 921	12 661	415	14 701

NOTE 8 | ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables ».

En milliers d'euros	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31 déc. 2023	Juste valeur
Actifs financiers non courants	6 186			6 186	6 186
Clients et autres débiteurs	109 089			109 089	109 089
Instruments dérivés à l'actif		31	7 297	7 328	7 328
Trésorerie et équivalent de trésorerie	85 423			85 423	85 423
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	200 698	31	7 297	208 026	208 026

En milliers d'euros	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31 déc. 2022	Juste valeur
Actifs financiers non courants	8 008			8 008	8 008
Clients et autres débiteurs	81 364			81 364	81 364
Instruments dérivés à l'actif		146	3 516	3 662	3 662
Trésorerie et équivalent de trésorerie	73 967			73 967	73 967
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	163 339	146	3 516	167 001	167 001

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		7 328		7 328
TOTAL	0	7 328		7 328

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		3 662		3 662
TOTAL	0	3 662		3 662

La juste valeur des créances clients correspond à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres débiteurs.

NOTE 9 | CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Avances et acomptes versés sur commandes	4 898	3 028
Créances clients	82 794	61 029
Dépréciation des créances clients	-1 278	-2 047
Créances fiscales	22 036	15 319
Autres créances	8 090	4 035
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	116 540	81 364
Charges constatées d'avance	2 634	3 321
Autres actifs courants	2 012	4
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	4 647	3 325

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Valeur brute	Provision	Valeur Brute	Provision
Créances non échues	74 400		55 251	
Créances échues < à 30 jours	4 275		2 278	
Créances échues entre 30 et 60 jours	957		1 062	
Créances échues entre 60 et 90 jours	817		60	
Créances échues entre 90 et 180 jours	628		250	
Créances échues > 6 mois	1 718	-1 278	2 128	-2 047
CRÉANCES CLIENTS	82 794	-1 278	61 029	-2 047

NOTE 10 | INSTRUMENTS ET DÉRIVES

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar (USD) à ses clients, le Groupe est confronté à des risques de change. Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en USD. Ainsi, les entités du Groupe confrontées à ce risque de change facturent environ 83 % de ses ventes en dollars et achètent environ 65 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 40 %.

Comme en 2022, pour couvrir son exposition nette résiduelle au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme et tunnels d'options « vanille ».

La variation de juste valeur des instruments financiers n'impacte pas le résultat financier en 2023. En 2022, l'impact s'élevait à +0,08 M€.

A noter la variation de la CVA / DVA sur le résultat financier s'est élevée à -0,1 M€ en 2023 et 0,1 M€ en 2022.

10.1. INFORMATIONS SUR LA VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET SUR LES NOTIONNELS COUVERTS

Le Groupe utilise principalement des contrats de change à terme et des tunnels d'options pour couvrir son risque de change.

En milliers d'euros	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel*	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
CVA/DVA sur instruments EUR/USD	31	65		-34		
INSTRUMENTS NON QUALIFIÉS	31	65		-34		
Couverture de flux de trésorerie :						
• Options de change EUR/USD	-	438	18 100	18 100	-	
• Contrats de change à terme EUR/USD	7 297	4 794	594 751	266 063	328 688	
INSTRUMENTS QUALIFIÉS	7 297	5 231	612 851	284 163	328 688	
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture	31	65				
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	7 297	5 231	612 851	284 163	328 688	
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	7 328	5 297	612 851	284 163	328 688	
• dont instruments dérivés non courant	3 618	1 097				
• dont instruments dérivés courant	3 710	4 200				

* Le notionnel est valorisé en milliers d'euros en utilisant le taux de change à la date de clôture.

10.2. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS RÉSULTAT ET CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

IMPACT DES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	-11 606	323
Variation de juste valeur efficace	17 858	-16 175
Reclassement en résultat net de l'exercice	-144	83
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice *	-4 574	4 164
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à la clôture	1 533	-11 606

IMPACT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AUXQUELS LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE N'EST PAS APPLIQUÉE

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Juste valeur à l'ouverture	110	28
Impact avant impôts sur résultat	-144	83
Juste valeur à la clôture	-34	110

NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES

11.1. COMPOSITION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Nombre d'actions	12 496 777 165	535 650 357
Valeur nominale d'une action	0,01	0,25
Capital social en euros	124 967 772	133 912 589

Les principaux mouvements de titres sur l'exercice sont :

L'acquisition de 54 500 nouvelles actions de préférence d'une valeur nominale de 0.25 € par décision du 21 avril 2023. (cf détail du plan d'action du 30 mars 2022 Note 13.2).

Le regroupement d'actions décidé par l'AG du 26 juillet 2023 portant la valeur nominale de 0.25 € à 2.50 €.

La réduction de capital motivée par des pertes décidée par l'AG du 26 juillet 2023 réduisant la valeur nominale de 2.50 € à 0.01 €.

L'augmentation de capital réalisée le 21 novembre 2023, par émission de 12 443 157 630 actions nouvelles à 0,01 € portant le capital à 124 967 772 €.

A l'issue de cette augmentation de capital, Searchlight Capital Partners (par l'intermédiaire de la société SCP SKN Holding I SAS) détient 86,9% du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées. Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

11.2. ACTIONS PROPRES

En quantité	31 déc. 2022	Acquisitions	Cessions	Restructuration Financière	31 déc. 2023	% du Capital
Titres LATECOERE	126 565	1 474 214	1 340 807	153 243	106 729	0,00%
En milliers d'euros	31 déc. 2022	Acquisitions	Cessions		31 déc. 2023	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	46	258	239	64	2	0,41

Les opérations sur actions propres sont effectuées dans le cadre du contrat de liquidité géré par Gilbert Dupont. (cf détail sur le contrat de liquidité dans la partie 6 du présent Document d'Enregistrement Universel).

En application d'IAS 32 - 33, les actions propres auto-détenues sont comptabilisées directement en capitaux propres.

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Moyenne des titres émis	1 583 923 490	491 949 794
Moyenne des titres auto détenus	110 220	98 118
Moyenne pondérée des titres (a)	1 583 813 270	491 851 676
Effet dilutif du plan d'actions de performance (b)	8 786 322	2 369 332
Total des titres dilués (a+b)	1 592 599 592	494 221 008
RÉSULTAT (PART DU GROUPE) EN EUROS	6 159 158	-129 710 262
Résultat par action	0,004	-0,26
Résultat dilué par action	0,004	-0,26
<i>Résultat par action 2022 avec le nombre d'action 2023</i>		-0,08
<i>Résultat dilué par action 2022 avec le nombre d'action 2023</i>		-0,08

NOTE 12 | PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Incidence des var. de change	31 déc. 2023
Provisions non courantes	29 698	12 719	-2 653	-7 328	1 115	-322	33 229
Provisions pour restructurations (non courantes)	0						0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	29 698	12 719	-2 653	-7 328	1 115	-322	33 229
Provisions courantes	5 992	0	6	-4 307	-1 115	-87	490
Provisions pour restructurations (courantes)	2 033		-1 372	0	0	0	662
TOTAL PROVISIONS COURANTES	8 026	0	-1 366	-4 307	-1 115	-87	1 151
TOTAL PROVISIONS	37 724	12 719	-4 018	-11 635	0	-409	34 380

Les dotations pour un montant global de 12.7 M€ comprennent essentiellement des provisions au titre de litiges sur contrats commerciaux qui s'élèvent à 10.2 M€ (pénalités de retards et claims fournisseurs).

Les reprises utilisées pour un total de 4 M€ concernent l'utilisation de la provision sur contrats commerciaux pour 2.7 M€ ainsi que la reprise de provisions constituées dans le cadre des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et de la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP) pour 1.3 M€.

Les reprises non utilisées correspondent à hauteur de 7.3 M€ à des risques sur contrats commerciaux qui se sont éteints ou dénoués durant l'exercice et pour 4.3 M€ à une reprise de provision sur perte sur contrat précédemment constituée chez Avcorp dont 3 M€ constituées dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Le solde au 31 décembre 2023 est composé principalement de 30.4 M€ de provisions au titre de litiges sur contrats commerciaux, de 2.4 M€ relatif à la provision sur dépollution du site de Périole et de 4.7 M€ de provisions PSE / GEPP et autres risques RH.

NOTE 13 | AVANTAGES AU PERSONNEL

En milliers d'euros

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Engagements de retraite	9 809	8 622
Médailles du travail	2 620	2 235
TOTAL	12 429	10 856

13.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 décembre 2023 concernent les sociétés françaises (indemnités de fin de carrière), tunisiennes (indemnités de fin de carrière), et bulgares (indemnités de fin de carrière et maladies). Ils ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.23.

Seuls les engagements concernant les entités françaises sont significatifs et les hypothèses de calcul retenues pour ces entités sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.17% (contre 3.77% en 2022), taux calculé sur la base des taux observés au 31 décembre 2023 de rendement des obligations d'entreprise de 1ère catégorie, le Groupe se référant notamment à l'indice Iboxx Corp AA 10+ pour une durée de 12 ans;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2D-TV 2019 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- âge de départ à la retraite :
- le mode de départ des salariés retenu est le départ volontaire. Les salariés sont supposés liquider leur retraite à taux plein à un âge en accord avec la nouvelle réglementation sur les retraites et la réforme d'avril 2023. En particulier l'âge légal de départ à la retraite passe progressivement de 62 à 64 ans et l'augmentation de la durée d'assurance issue de la réforme Touraine pour un départ sans décote accélérée.
- afin de déterminer l'âge de départ, une hypothèse d'âge de début de carrière au plus tard à 25 ans pour les cadres et 22 ans pour les non-cadres est formulée.
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global non recyclables des capitaux propres et conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total. Les indemnités liées aux salariés qui devraient partir en 2023 s'élèvent à 137 K€ pour les entités françaises.

Une hausse de 0,25 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour indemnités de départ à la retraite de - 265 K€ pour les entités françaises

En milliers d'euros

	31 déc.2023	31 déc.2022
Engagements à l'ouverture	8 622	13 312
Coût des services rendus / passés	-23	244
Charges nettes d'intérêt	306	122
Indemnités versées	-58	-8
Ecarts actuariels (OCI)	962	-5048
Variation de périmètre		
ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	9 809	8 622
Charges de la période :		
Coût des services rendus/ passés	-23	244
Charges nettes d'intérêt	306	122
TOTAL	283	366

13.2. MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements médailles du travail comptabilisés au 31 décembre 2023 concernent les sociétés françaises, mexicaines et tchèques. Ils ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.23.

Seuls les engagements concernant les entités françaises sont significatifs et les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.17% (contre 3.77% en 2022), taux calculé sur la base des taux observés au 31 décembre 2023 de rendement des obligations d'entreprise de 1ère catégorie, le Groupe se référant notamment à l'indice Iboxx Corp AA 10+ pour une durée de 12 ans;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2D-TV 2019 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme;

Les indemnités liées aux salariés éligibles à la médaille du travail en 2023 s'élèvent à 181 K€ sur les sociétés françaises

Une hausse de 0,25 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour médailles du travail de - 29 K€ sur les sociétés françaises.

En milliers d'euros

	31 déc.2023	31 déc.2022
Engagements à l'ouverture	2 235	2 748
Coût des services rendus / passés	383	169
Charges nettes d'intérêt	53	19
Indemnités versées	-151	-136
Ecart actuariels	99	-566
Variation de périmètre		
ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	2 620	2 235
Charges de la période :		
Coût des services rendus / passés	383	169
Charges nettes d'intérêt	53	19
TOTAL	437	188

13.3. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

PLAN DU 30 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2022 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférences avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Autorisation de l'Assemblée générale	22/03/2022
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	21/04/2022
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	21
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2022 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100.000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	59 500 actions dont 5 000 caduques en fin d'exercice
Date d'attribution	21/04/2022
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf détail ci dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier depuis la Date de Réalisation - le 4 août 2021, jusqu'à la Date de Conversion - correspondant à la première des dates suivantes : 1^{er} janvier 2027 ou la date dite « Date de sortie » désignant soit la date d'effet d'une / des opération(s) ou la date d'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de réalisation de la ou des opérations considérées. Ces deux termes sont définis dans les Termes et conditions des Actions de Préférence inclus dans les Statuts de la société.

Information sur la juste valeur du plan

La juste valeur du plan calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, L'évaluation est basée sur le modèle binomial de Cox, Ross et Rubinstein dans le cadre de l'évaluation d'une option européenne. Un modèle spécifique a été développé pour tenir compte du payoff des ADP, assimilables sur le plan économique et financier à des options, dont la valeur dépend d'un critère de performance (TRI réalisé par l'investisseur financier, la société SCP). La juste valeur du plan s'élève à 2.7 millions d'euros. La charge a été étalée sur la période d'acquisition des droits.

La valorisation du plan dans les comptes au 31 décembre 2023 s'élève à 0.8 millions d'euros, comptabilisée dans les charges de personnel.

PLAN DU 1^{ER} JUILLET 2022

Le Conseil d'Administration du 1er juillet 2022 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions au profit des membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoère. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Autorisation de l'Assemblée générale	22/03/2022
Date du Conseil d'Administration	01/07/2022
Bénéficiaires	Membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoere
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	69
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2022 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 4 606 897 actions
Nombre d'actions attribuées	3 386 420 actions
Date d'attribution	01/07/2022
Date d'acquisition	31/12/2026 (sous condition de présence et de performance cumulatives)
Conditions de performances	A la date d'acquisition : Conditions de performance détaillées ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

Le nombre d'Actions qui sera livré sera calculé au titre du critère de performance EBITDA. (EBITDA @hedged Retae - with M&A). A l'issue de la Période d'Acquisition, le Conseil appréciera la performance du critère sur la base du barème suivant :

- Performance : si l'Ebitda réalisé est supérieur à 113 M€ alors la totalité de l'enveloppe d'Actions attribuées sera livrée.
- Sous-performance : si l'Ebitda réalisé est inférieur à 83 M€ alors aucune action attribuée ne sera livrée.
- Entre ces 2 seuils, la progression s'effectuera par paliers.

Information sur la juste valeur du plan

Compte tenu du caractère non significatif de la valorisation à la clôture, aucune valorisation n'a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2023.

PLAN DU 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférences et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	19/12/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	13
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 48 500 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	45 000
Date d'attribution	22/12/2023 (* sauf salariés non encore salariés)
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : N/A

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	19/12/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	8
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	133 999 797
Date d'attribution	22/12/2023
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : N/A

Information sur la juste valeur du plan

La juste valeur du plan calculée par un actuaire externe et déterminée à la date d'attribution s'élève à 6.8 millions d'euros. La charge a été étalée sur la période d'acquisition des droits (12 mois).

La valorisation du plan dans les comptes au 31 décembre 2023 s'élève à 0.2 millions d'euros, comptabilisée dans les charges de personnel.

NOTE 14 | PASSIFS FINANCIERS

14.1. DÉTAIL DES PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31 déc. 2023	Juste valeur (**)
Avances remboursables (*)			22 948	22 948	N/A(*)
Emprunt PGE (Prêt Garanti par l'Etat) - RMF incluse			92 200	92 200	98 326
Emprunt Sienna (Latfi1)			17 500	17 500	17 500
Emprunts Divers			24 405	24 405	23 323
Dettes sur obligations locatives			82 504	82 504	86 624
Facilités bancaires et autres			1 402	1 402	1 896
Autres passifs long terme			6 853	6 853	N/A(*)
Instruments financiers dérivés	65	5 231		5 297	5 297
Fournisseurs et autres créditeurs			173 070	173 070	173 068
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	65	5 231	420 881	426 176	405 539

* La juste valeur des avances remboursables et des autres passifs financiers ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

** La juste valeur des passifs financiers a été évaluée en utilisant comme taux d'actualisation le coût de la dette 2023 de 4,5%.

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	0	5 297		5 297
TOTAL	0	5 297		5 297

En milliers d'euros	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31 déc. 2022	Juste valeur (**)
Avances remboursables (*)			23 079	23 079	N/A(*)
Emprunt BEI et PGE (Banque Européenne d'Investissement - Prêt Garanti par l'Etat)			270 983	270 983	260 845
Dettes sur obligations locatives			32 981	32 981	33 247
Facilités bancaires et autres			66 073	66 073	61 911
Autres passifs long terme			973	973	973
Instruments financiers dérivés	36	19 164	2 473	2 473	N/A(*)
Fournisseurs et autres créditeurs			175 335	175 335	175 335
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	36	19 164	571 897	591 097	551 237

* La juste valeur des avances remboursables et des autres passifs financiers ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

** La juste valeur des passifs financiers a été évaluée en utilisant comme taux d'actualisation le coût de la dette 2022 de 4,57%.

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	0	19 200	0	19 200
TOTAL	0	19 200	0	19 200

La juste valeur des dettes fournisseurs est considérée correspondre à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres créditeurs. Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

14.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Variation sans impact de trésorerie	Reclassement	31 déc. 2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - part à plus d'un an	263 577	30 700	- 6 796	- 172 777	- 2 920	111 783
Dettes sur obligations locatives - part à plus d'un an	56 015	20 584	-	610	- 5 807	71 403
Autres dettes financières	0					
Passifs non courants	319 591	51 284	- 6 796	- 172 167	- 8 727	183 186
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - part à moins d'un an	37 826	46 100	- 48 029	- 13 801	- 285	21 810
Dettes sur obligations locatives - part à moins d'un an	10 059	2 160	- 10 351	- 1 439	10 671	11 101
Autres dettes financières	3 535			21	- 1 659	1 897
Passifs courants	51 419	48 260	- 58 380	- 15 218	8 727	34 808
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	371 010	99 545	- 65 176	- 187 385	-	217 994

Nouveaux emprunts

De nouveaux emprunts ont été souscrits sur l'exercice :

- 44.1 M€ présentés dans les Autres Dettes Financières. Ils comprennent le financement accordé par SCP SKN Holding I SAS au 30 juin 2023 qui a par la suite été incorporé au capital via compensation de créance dans le cadre de l'augmentation de capital décrite au paragraphe 1.3 "Recapitalisation".

Il convient de préciser que la différence entre les 45 M€ mentionnés dans la note 1.1 du document de référence 2022 et les 44.1 M€ correspond à des frais prélevés lors du transfert de fonds.

- 23.5 M€ au titre du projet Sienna souscrit par Latfi1 et remboursé durant l'exercice à hauteur de 6 M€. (cf description du financement des stocks en 1.2 - "Restructuration financière du Groupe")

- 19.2 M€ au titre des opérations de Sale & Lease back des sites de Gimont et Prague.
- 3.4 M€ au titre des dettes IFRS 16 en lien avec les nouveaux contrats souscrits par le Groupe.

A noter également la comptabilisation d'une nouvelle dette de 7.2 M€ en lien avec la clause de Retour à Meilleure Fortune prévue dans le protocole de conciliation homologué par jugement le 16 juin 2023.

Le total présenté en augmentation d'emprunt ci-dessus pour 99.5 M€ diffère du total de la ligne Emission d'Emprunts du tableau de flux de trésorerie détaillé en Note 5.7.5 d'un montant de 88.8 M€ dans la mesure où les 7.2 M€ de dette RMF et les 3.4 M€ de dette IFRS 16 sont considérés comme des éléments non cash.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux d'emprunt que le Groupe aurait à payer s'il empruntait l'argent sur le marché pour se financer.

Restructuration de la dette

Les impacts de la restructuration de la dette sont présentés Note 1.2 du présent document. On les retrouve dans la colonne Variations sans Impact sur la Trésorerie pour -183 M€ en lien avec l'extinction de dette, -1,8 M€ de recyclage des coûts de transaction sur l'ancienne dette et -511 K€ de coûts de transaction sur la nouvelle dette. Le reste correspond essentiellement à des impacts de changes.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En milliers d'euros	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	31 déc. 2023	
				Valeur nominale d'origine	Valeur comptable
Emprunts PGE (Prêt Garanti par l'Etat) - RMF incluse	EURO	Taux Fixes / Taux variables	2027	92 200	91 688
Emprunt Latfi1	EURO	Taux Variable	2031	23 500	17 500
Emprunt Avcorp	CAD	Taux Variable	2024	25 000	23 323
Emprunt Divers (MADES...)	N/A*	Taux Fixes	2025	2 866	1 082
Dettes sur obligations locatives	N/A*	N/A	N/A	N/A	82 504
Facilités bancaires et autres	EURO	Taux Fixes / Taux variables	N/A	1 896	1 896
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				145 462	217 994

* Multi-devises

Les échéances contractuelles des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros		31 déc. 2023 Capital	31 déc. 2023 Intérêts	31 déc. 2023 Total	31 déc. 2022 Total
Moins d'1 an		34 564	8 463	43 027	52 514
	PGE	0	4 856	4 856	13 552
	Dettes sur obligations locatives	11 101	3 607	14 708	10 229
	Autres dettes	26 085	0	26 085	28 733
De 1 an à 5 ans		130 495	24 617	155 112	293 037
	PGE	85 000	15 074	100 074	257 023
	Dettes sur obligations locatives	35 457	9 544	45 001	34 950
	Autres dettes	10 038		10 038	1 064
Plus de 5 ans		53 662	17 854	71 517	25 758
	PGE			0	
	Dettes sur obligations locatives	35 946	17 854	53 800	25 758
	Autres dettes	17 716	0	17 716	
TOTAL		218 505	50 934	269 439	371 310

Les avances remboursables sont essentiellement liées aux programmes A350 (7,1 M€), et Embraer (6, 3M€). Les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

NOTE 15 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dettes fournisseurs	103 666	108 658
Dettes sociales	45 349	39 853
Dettes fiscales	4 713	5 806
Clients créditeurs	15 706	14 335
Autres dettes	3 636	6 683
TOTAL DETTES ET AUTRES CRÉDITEURS	173 070	175 335

NOTE 16 | IMPÔTS

16.1. CRÉANCES D'IMPÔT

Le montant constaté au 31 décembre 2023 en créances d'impôts pour pour 11,8 M€ correspond à hauteur de 8M€ à des crédits d'impôt.

16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Impôts différés actif	1 341	913
Impôts différés passif	-12 091	-3 012
IMPOTS DIFFERES A L'OUVERTURE	-10 750	-2 099
Produit (charges) d'impôt différé de la période	9 731	0
Variation des impôts différés passant en capitaux propres	-3 730	-9 978
IMPOTS DIFFERES A LA CLOTURE	-4 748	-10 750
Dont impôts différés actifs	3 078	1 341
Dont impôts différés passifs	-7 826	-12 091

L'analyse des actifs nets d'impôts différés par nature se présente comme suit :

En milliers d'euros	IDA	IDP
Immobilisations incorporelles et corporelles	660	6 283
Lease	823	1 985
S&LB	1 648	196
Instruments financiers	62	587
Engagements envers le personnel	2 460	149
Autres provisions (provisions réglementées)	0	3 431
Déficits reportables (*)	21 188	0
Impact PPA Avcorp (hors déficits activés)	0	15 970
Autres	4 114	481
SOUS TOTAL	30 957	29 081
Reclassement IDA / IDP	-29 415	-29 415
Plafonnement des impôts différés actifs	1 536	8 160
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPOTS DIFFERES	3 078	7 826

* Les déficits reportables activés sont relatifs à hauteur de 13 M€ au périmètre Canadien d'Avcorp, à hauteur de 1 M€ à la société MADES. Le reliquat correspond à des impôts activés historiquement sur le périmètre France qui sont totalement capés.

Au 31 décembre 2023, l'impôt différé actif non reconnu au titre des déficits fiscaux reportables s'élève à 140.1 M€ en prenant en compte un taux de 25.83% (montant exclusivement issu du périmètre fiscal français).

(*) Les impôts différés du périmètre français sont plafonnés dans la mesure où la récupération de ces impôts futurs ne saurait être assurée à moyen terme au vu des prévisions fiscales établies par le Groupe.

NOTE 17 | CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR DOMAINE

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
Activité civile	547 094	93,3%	435 665	93,3%
Activité militaire	75 241	6,7%	31 141	6,7%
TOTAL	622 335	100,0%	466 806	100,0%

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
France	259 298	43,4%	203 387	43,4%
Export	363 037	56,6%	263 419	56,6%
TOTAL	622 335	100,0%	466 806	100,0%

PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
Europe	369 301	67,9%	318 054	67,9%
Amérique	186 592	30,1%	139 535	30,1%
Asie	13 783	1,3%	6 044	1,3%
Autres	52 659	0,7%	3 173	0,7%
TOTAL	622 335	100,0%	466 806	100,0%

PAR CLIENTS

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
Airbus	232 701	37,4%	217 478	46,4%
Embraer	60 160	9,7%	66 850	14,3%
Dassault	38 679	6,2%	31 594	6,7%
Boeing	89 248	14,3%	32 052	6,9%
Bombardier	10 745	1,7%	2 520	0,5%
Autres	190 803	30,7%	116 313	25,1%
TOTAL	622 335	100,0%	466 806	100,0%

Les coûts de développement pré-financiés recyclés du poste « Passifs sur contrats » en chiffre d'affaires s'est élevé à 3.1M€ au titre de l'exercice 2023 et à 4.9 M€ au titre de l'exercice 2022.

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Reclassement	Nouveaux passifs sur contrats	Chiffre d'affaires reconnu sur la période	31 déc. 2023
Passifs sur contrats	28 842			-3 153	25 689

NOTE 18 | DÉTAIL DES AUTRES COMPOSANTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Achats consommés	-182 286	-131 667
Marchandises consommées	-26	-94
Sous-traitance	-97 953	-82 402
Charges externes	-116 624	-99 822
ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES	-396 889	-313 985

CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Salaires et traitements	-171 754	-123 255
Charges sociales	-37 538	-39 519
Personnel externe	-18 770	-12 943
Intéressement et participation	-1 964	-3 193
Avantages aux personnels	1 334	-992
Autres coûts sociaux	-5 953	-7 011
CHARGES DE PERSONNEL	-234 644	-186 913

DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION ET DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-14 713	-3 256	-17 968	-6 972	7 794	822

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Créances	-28	782	754	-146	882	735
Stocks	-1 209	-2 026	-3 235	-2 965	5 786	2 822
Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants	-1 237	-1 245	-2 481	-3 111	6 668	3 557

AUTRES PRODUITS

Au 31 décembre 2023, les autres produits d'un montant de 15.8 M€ comprennent notamment des subventions et crédits d'impôts pour un montant de 5.5 M€, des coûts de développement capitalisés pour un montant de 6 M€.

NOTE 19 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Perte de valeur sur actifs	-44 292	-1 540
Coûts de restructuration	-23 528	-7 239
Autres éléments inhabituels	-12 154	-9 825
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	-79 974	-18 604
• <i>dont charges</i>	-92 582	-42 496
• <i>dont produits</i>	12 608	23 892
• <i>dont reprises</i>	9 979	
• <i>dont dotations</i>	-63 525	

Au 31 décembre 2023, du fait des indices de perte de valeur identifiés au 31.12.2023 sur l'UGT Structure, le management a procédé à un test d'impairment conduisant à reconnaître une dépréciation complémentaire de ses actifs d'un montant de 36M€. Une dépréciation de 8 M€ a été constatée sur l'UGT AVCORP.

Les coûts de restructuration sont principalement liés aux coûts de transformation et d'adaptation pour rationaliser l'empreinte industrielle du Groupe (-15,4 M€) avec le projet Focus et la fermeture de l'usine de Gardena chez Avcorp (coûts déjà encourus sur la période).

Les autres coûts de restructuration sont liés à des provisions pour coûts de restructuration de - 1,7 M€ dans la division Interconnexion Systems et - 5,9 M€ de mise au rebut et d'amortissement supplémentaire d'actifs incorporels.

Les autres éléments inhabituels sont composés d'honoraires de conseil liés au contexte spécifique de la restructuration pour - 7,9 M€, d'honoraires corporate pour - 6,4 M€ (dont honoraires de conseil et autres coûts de rationalisation) et d'autres coûts de rationalisation hors du cours normal des affaires pour - 3 M€.

La rubrique est également composée de 3 M€ de reprise de provision sur contrats déficitaires pour Avcorp, dans le cadre du PPA et de 2 M€ de bénéfices sur cession d'actifs (Gardena / opérations S&LB). 6 millions d'euros de bénéfices sont liés à la reprise de provisions au cours de l'année.

Au 31 décembre 2022, les autres éléments inhabituels de -9.8 M€ correspondent notamment à :

- Des produits en lien avec la plus value réalisée sur la cession de l'ensemble immobilier du lot 2 du site de Périole +11 M€
- Des coûts relatifs à l'intégration des nouvelles acquisitions pour -13,6 M€ (Actifs Figeac, Groupe Avcorp et Mades).
- Des coûts de cessions d'actifs pour -2,8 M€ (dont -1,9 M€ de coûts de dépollution du Lot 2 du site de Périole)

Les produits de l'exercice 2022 d'un montant de 23.9 M€ comprennent notamment des reprises de provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi 2020 et au plan de Gestion des Emplois et des Compétences pour respectivement + 10 M€ et + 2,7 M€. La plus value de cession sur l'ensemble immobilier pour + 11 M€ contribue également au total des produits.

NOTE 20 | DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Coût de l'endettement net	-25 874	-6 004
• dont charges financières liées aux passifs portant intérêts	-26 766	-6 281
• dont produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	892	276
Gains et pertes de change	-1 817	-5 331
Variation de juste valeur des instruments financiers	-144	-81
Autres charges financières	-10 469	-7 067
Autres produits financiers	186 762	9
RESULTAT FINANCIER	148 457	-18 475
• <i>dont charges financières</i>	-39 197	-21 597
• <i>dont produits financiers</i>	187 654	3 286

Le coût de l'endettement net sur l'exercice 2023 comprend notamment :

- -6,7 M€ de charges d'intérêts sur emprunts
- -9,4 M€ de commissions et honoraires en lien avec la restructuration de la dette du Groupe mais non assimilables à des coûts de transaction au sens IFRS 9
- -2 M€ de charge financière liés à la comptabilisation d'une clause d'earn out dans le cadre du rachat des actifs d'Hermosillo en 2022.

Les autres charges financières de 11,7 M€ sont constitués à hauteur de 7,2 M€ de la charge liée à la comptabilisation de la clause de Retour à Meilleure Fortune dans le cadre de la renégociation de la dette. (cf Note 1.2 pour plus de détail).

Les autres produits financiers correspondent à hauteur de 185,3 M€ à l'impact de l'abandon des PGE et de l'emprunt BEI. (-183 M€ d'extinction de dette, -1,8 M€ de recyclage des coûts de transaction sur l'ancienne dette, -511 K€ de coûts de transaction sur la nouvelle dette, cf détail Note 1.2 restructuration).

NOTE 21 | CHARGE D'IMPÔTS

21.1. CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

En France, la société Latecoere s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, LATelec, Latfi1 et Latecoere Développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

Le Groupe souligne l'absence d'impact significatif de Pillier 2 au 31 décembre 2023.

21.2. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Impôts exigibles	-5 162	-6746
Impôts différés	9 731	1328
TOTAL	4 569	-5 418

21.3. RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET IMPÔT RÉEL

En milliers d'euros	31 déc. 2023
Résultat net consolidé des entreprises intégrées	6 159
• Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	4 569
Résultat consolidé avant impôt (avant partage groupe/minoritaires)	1 589
• Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat consolidé avant impôt (A)	1 589
Taux théorique (taux courant applicable société mère) (B)	25,83%
Charge fiscale théorique (A*B)	-410
Différences permanentes	5 144
Impact lié au taux	1 519
Impact réduction d'impôt / crédits d'impôts*	0
Déficits fiscaux non activés**	3 082
Plafonnement impôts différés	5 081
Autres	-11 308
Sous-total	3 519
CHARGE FISCALE REELLE	3 109
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	N/A

* Ce montant correspond essentiellement au crédit d'impôt

** Les pertes fiscales non utilisées sont sans limite de report

NOTE 22 | GESTION DES RISQUES

22.1. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients, les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la qualité du crédit des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructures et Systèmes d'interconnexion.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Covenants bancaires

Dans le cadre du protocole signé avec les banques, les stipulations des Contrats de PGEs Maintenus ont été modifiées afin d'inclure de façon limitative les engagements financiers suivants pour la Société :

Seuil de liquidité : Un niveau minimum de trésorerie consolidée de 20 M€, testé sur une base trimestrielle à partir de décembre 2023 ;

Ebitda Positif : Un EBITDA positif en 2024, calculé sur la base des douze derniers mois et testé au 31 décembre 2024 sur la base des Comptes Consolidés ;

Ratio de levier : Deux niveaux de ratio de levier Dette Financière Nette Consolidée /EBITDA Consolidé, étant précisé que, pour chaque ratio le test sera réalisé sur une base semestrielle avec une première date de test au 30 juin 2025

Date de test	Premier niveau de Ratio de levier (Ratio 1)	Second niveau de Ratio de levier (Ratio 2)
30 juin 2025	6	7
31 décembre 2025	4	5
30 juin 2026	3.5	4.5
31 décembre 2026	3	3.75
30 juin 2027	3	3

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang.

La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

Un bris du Ratio 1 ne constituera pas un cas d'exigibilité anticipée, cas de défaut ou cas de défaut potentiel à condition que notamment il ne constitue pas en même temps un bris du Ratio 2. En revanche, cela engendra pour le Groupe de nouvelles obligations en termes de communication avec les Prêteurs, de reportings mensuels, d'élaboration et de communication de plans d'actions et / ou de remédiation en fonds propres.

Le non-respect d'un de ces trois points constituera un cas de défaut et de remboursement anticipé. Par ailleurs, si la caducité, la résolution, la résiliation, la fin ou l'annulation du Protocole de conciliation était constatée ou prononcée, par exemple en application de l'article L. 611-10-3 du Code de commerce (résolution pour inexécution) ou de l'article L. 611-12 du Code de commerce (ouverture d'une procédure collective mettant fin de plein droit au Protocole), il est à noter (i) que cette caducité, résolution, résiliation, fin ou annulation n'aura aucun effet rétroactif (ii) que toutes les sommes abandonnées, perçues ou capitalisées antérieurement par l'une quelconque des Parties en application du Protocole, à quelque titre que ce soit, seront conservées et acquises, et (iii) que cette caducité, résolution, résiliation, fin ou annulation ne remettra pas en cause (a) les actes subséquents conclus en exécution du Protocole, lesquels demeureront en vigueur et applicables conformément à leurs termes, ainsi que (b) les sûretés, garanties et privilèges, constitués ou accordés en exécution du Protocole, les abandons et les remboursements intervenus et/ou les paiements et/ou les réductions déjà effectués, lesquels resteront définitivement acquis.

Au 31 décembre 2023, les covenants sont respectés par le Groupe.

22.2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché.

Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

En outre, le Groupe adhère aux programmes de financement par affacturage inversé de ses principaux clients permettant d'anticiper le règlement des créances clients.

Le Groupe travaille à la mise en place de nouvelles sources de financement sous forme de Sale&Lease Back immobiliers. Deux opérations ont été réalisées en 2023 sur les sites de Gimont et Prague. D'autres sont prévues en 2024.

En outre, le Groupe adhère aux programmes de financement par affacturage inversé de ses principaux clients permettant d'accélérer le règlement des créances clients.

Une revue spécifique et périodique du risque et de la situation de trésorerie est réalisée par le Comité d'Audit et des Risques.

Le détail des financements du Groupe est présenté en note 14.1 et 14.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Continuité d'exploitation :

Les informations concernant la continuité d'exploitation sont présentées de manière détaillée dans la note 1.4 - Continuité d'exploitation.

22.3. RISQUE DE CHANGE

Risque de change dollar

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 83 % de ses ventes en dollars et achète environ 57 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 40 %.

Comme en 2022, pour couvrir son exposition nette résiduelle au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme et tunnels d'options « vanille ».

La politique de couverture du risque de change permet d'en limiter l'impact sur les comptes sociaux et consolidés du groupe Latecoere. Il est à noter que le tableau ci-après correspond uniquement à la situation constatée au 31 décembre 2023 et ne reflète pas l'intégralité des couvertures futures.

A) EXPOSITION ET SENSIBILITÉ BILANCIELLE AU DOLLAR

L'exposition bilancielle du Groupe au risque de change en dollars est la suivante :

	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances clients	62 179	56 271	70 350	65 957
Dettes fournisseurs	-50 351	-45 566	-41 964	-39 344
Autres (y compris affacturage)	128	116	-1 698	-1 592
Endettement net	2 970	2 688	-9 886	-9 269
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	14 926	13 508	16 801	15 752
Instruments de couverture portant sur les créances au bilan	0		0	
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	14 926	13 508	16 801	15 752

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture pour couvrir son exposition bilancielle.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en prenant comme hypothèse une variation de 5% de la devise USD par rapport à l'euro sur la base de l'exposition nette du Groupe au bilan au 31 décembre 2023. Cette variation aurait eu pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 643 K€ au 31 décembre 2023 contre une baisse de 750 K€ au 31 décembre 2022.

B) SENSIBILITÉ SUR LES FLUX TRANSACTIONNELS EN DOLLAR

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur les flux relatifs aux transactions réalisées en USD par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, net de l'impact des couvertures de change EUR/USD de la période.

	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
Hypothèse de variation du cours euro/dollar US	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours moyen de la période	1,082		1,054	
Cours moyen après sensibilité	1,028	1,136	1,001	1,107
Résultat opérationnel	2 432	-2 201	687	-621
Résultat financier	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	2 432	-2 201	687	-621

C) SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DOLLAR

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur la base du portefeuille des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie détenu à la clôture de l'exercice. Une augmentation de 5% de la devise USD par rapport à l'euro aurait eu pour conséquence une baisse des capitaux propres de - 29.1 M€. Une baisse de 5% de la devise USD par rapport à l'euro aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres de +5.2 M€.

Risque de change conversion

Le risque de change de conversion correspond au risque relatif à la conversion en euros des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro. Les principales sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont Latecoere Czech Republic (risque EUR/CZK), Latecoere Do Brazil (risque EUR/BRL), SEA-

LATelec (risque EUR/TND), LATsima (risque EUR/MAD), les filiales mexicaines (risque EUR/MXN), l'Inde (risque EUR / INR) et le Canada (risque EUR /CAD).

Un test de sensibilité a été mis en œuvre sur les principales filiales hors zone euro (République Tchèque, Brésil, Mexique, Tunisie, Maroc, Inde, Canada). Ainsi, une dévaluation de 5% des devises locales par rapport à l'euro n'impacterait les comptes du Groupe de 0.6

M€. Pour rappel, le montant de la réserve de conversion dans les capitaux propres s'élève à -9 M€ au 31 décembre 2023 contre -12 M€ au 31 décembre 2022.

22.4. RISQUE DE TAUX

En milliers d'euros		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs financiers	Taux fixe					
	Taux variable	85 423			85 423	73 967
Passifs financiers	Taux fixe	11 967	54 464	35 946	102 376	-309 533
	Taux variable	22 836	110 782		133 618	-61 476
	TAUX FIXE	11 967	54 464	35 946	102 376	-309 533
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	TAUX VARIABLE	108 258	110 782		219 041	12 491
Instruments financiers dérivés	Taux fixe					
	Taux variable					
	Taux fixe	11 967	54 464	35 946	102 376	-309 533
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	TAUX VARIABLE	108 258	110 782		219 041	12 491

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux.

Le test de sensibilité mis en œuvre a été effectué sur une base nette de couverture de taux des emprunts à taux variables au 31 décembre 2023. En prenant comme hypothèse une hausse des taux court terme de 100 points de base, l'impact sur le résultat avant impôt du Groupe serait de - 1.3 M€.

NOTE 23 | ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDES

En décembre 2022, le groupe est entré en négociations avec Bombardier en vue de céder les activités EWIS sur le site de Querétaro au Mexique, spécialisé dans la production de harnais et sous assemblages électriques. Le 7 mars 2023, le groupe a annoncé avoir conclu un accord par lequel Bombardier s'engage à acquérir l'actif EWIS de Latecoere à Querétaro (Mexique). Bombardier restera un client à part entière du Groupe Latecoere en Amérique du Nord et Latecoere continuera de poursuivre le

développement de sa propre activité câblage depuis Hermosillo (Mexique), au sein de son site partagé entre les activités d'Aérostructures et de Systèmes d'Interconnexion. Elle pourra ainsi tirer parti au mieux de cette double activité, et répondre aux exigences croissantes de ses clients sur le marché aérospatial en Amérique du Nord et du Sud. Au 31 décembre 2022, la vente était considérée comme hautement probable au sens d'IFRS 5 à la date de clôture de l'exercice 2022. Le closing de la

transaction est intervenu au 30 juin 2023, une fois les conditions nécessaires à la transaction complètement remplies. Cet accord a fait l'objet du protocole de conciliation signé en date du 9 juin 2023 et homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse. Les actifs et les passifs concernés ont été isolés sur une ligne spécifique du bilan au compte de résultat et dans le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023 et l'information comparative retraitée a été fournie pour le compte de

résultat et les cash flows. Au bilan, il n'y a plus aucun actif / passif concerné à la clôture de l'exercice.

Les effets d'impôts sont non significatifs et n'ont pas été appréhendés dans l'analyse ci-dessous.

Les CA et dépenses 2023 découlent de l'application globale de l'accord de cession (poursuite des livraisons sur une période à définir avec hausse de prix) et non seulement de la cession d'actifs dédiés.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2023	31 déc 2022
Stocks et en-cours		14 306
Clients et autres débiteurs		13 778
Actifs destinés à être cédés	0	28 084
Engagements envers le personnel		1 129
Provisions courantes		6 930
Fournisseurs et autres créditeurs		16 073
Autres passifs courants		300
Passifs destinés à être cédés	0	24 432

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Chiffre d'affaires	39 316	65 430
Autres produits de l'activité	0	0
Production stockée	-1 355	1 427
Achats consommés et charges externes	-34 607	-58 923
Charges de personnel	-8 656	-11 808
Impôts et taxes	-111	-307
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	-164	-812
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	0	-6 253
Dotations nettes aux actifs circulants	246	-521
Autres produits	50	0
Autres charges	278	-30
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-5 002	-11 796
Autres produits opérationnels non courants	49 420	0
Autres charges opérationnelles non courantes	-43 013	-28 617
RESULTAT OPERATIONNEL	1 406	-40 413
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	1 406	-40 413

NOTE 24 | EFFECTIF MOYEN

	31 déc. 2023				31 déc. 2022
	Cadres	ETAM	Ouvriers	Total	Total
LATECOERE	306	309	46	660	663
LATECOERE do BRASIL	17	67	127	211	231
LATECOERE Czech Republic s.r.o.	27	183	249	459	428
LATECOERE Mexico	140		355	495	286
LATECOERE Inc.	10	1		11	9
LATECOERE Bulgaria	12	102	240	354	295
Technical Airborne Components (TAC)	21	16	126	163	175
Shimtech de Mexico	19		22	41	13
Avcorp ASI	11	82	278	371	362
Avcorp ACF	1	8	51	60	72
Avcorp AEC	4	12	68	84	84
Aérostructures	567	780	1 562	2 908	2 618
LATelec	212	190	143	544	639
SEA LATelec	75	77	433	585	584
LATelec GmbH	13	39	14	66	84
LATelec Mexico	302		815	1 117	999
LATsima	56	118	386	559	510
LATelec Interconnection Inc. (Canada)	6	4	16	26	30
Latecoere Interconnection Systems US	8	10	16	34	39
Latecoere Interconnection Systems UK	4			4	6
Latecoere Interconnection Systems Japan	2			2	1
Latecoere India Private Limited	7	52	165	223	179
Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES)	28	14	56	98	98
 Systèmes d'interconnexion	713	503	2 043	3 259	3 169
GROUPE	1 280	1 282	3 606	6 167	5 787

NOTE 25 | ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS ÉVENTUELS

25.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LE GROUPE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

En milliers d'euros	31 déc. 2023			31 déc. 2022	
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Créances clients données en garantie	0	0	0	0	0
Nantissements, hypothèques et suretés réelles ⁽¹⁾	2 095	0	0	2 095	1013
TOTAL	2 095	0	0	2 095	1013

(1) Ces nantissements portent sur des créances de crédit d'impôt 2019 du Groupe ainsi qu'à hauteur de 1000 € sur les titres Latfi1 mis en fiducie.

25.2. AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché.

Le Groupe a également donné dans le cadre de ses activités courantes des engagements auprès des douanes pour un montant total de 1.4 M€.

MADES

Dans le cadre de l'acquisition en 2022 de la société MADES, le contrat prévoit une clause de earn out de 4 M€ qui a été reconnue dans les comptes au 30 juin 2022 dans le poste Autres Dettes. A

ce jour, une première tranche a été réglée en mai 2023. Le montant restant dans le poste Autres Dettes s'élève à 2.9 M€ a été maintenu au 31 décembre 2023 du fait de la forte probabilité de réalisation des objectifs cibles attendus.

FIGEAC - Hermosillo

Dans le cadre de l'acquisition en 2022 des actifs Figeac - Hermosillo, le contrat prévoit une clause de earn out de 2 M€ qui a été reconnue dans les comptes au 31 décembre 2023 dans le poste Autres Dettes du fait de la forte probabilité de survenance du paiement en 2025, en lien avec des cadences de production.

25.3. AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

La norme IFRIC 23 oblige les sociétés à prendre en compte la probabilité de position fiscale défavorable et de reconnaître cette position au passif du bilan quand celle-ci est considérée comme probable. Aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

25.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

Latecoere détient 2,09% de la société Caeli Nova. Cette participation est comptabilisée sur le poste « autres actifs financiers » du bilan pour 0.9 M€.

Latecoere détient 24,81 % du capital de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE (CCA). Cette participation est comptabilisée sur le poste « autres actifs financiers » du bilan pour 2,7 M€.

Elle permet au Groupe, aux côtés des autres actionnaires, Airbus, Dassault et Safran, de renforcer ses compétences dans le domaine des matériaux composites.

Le Groupe n'exerce plus d'influence notable sur la société Corse Composites Aéronautique depuis le 1^{er} avril 2013 dans la mesure où les critères énoncés par IAS 28 sur la définition de l'influence notable ne sont pas remplis (faible volume de transactions non significatives, pas de participation aux processus d'élaboration des politiques, pas d'échange de personnel de

direction ou d'information techniques essentielles, et représentation au conseil d'administration sans pouvoir de décision). Par conséquent, cette société a été déconsolidée et l'actif financier a été classé en autres actifs financiers.

Les données ci-après récapitulent les principaux indicateurs financiers de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE (données à 100%) :

- CA 2023 : 55.1 M€
- Résultat net 2023 : -0.1 M€
- Capitaux propres 2023 : 8.9 M€

Le Groupe n'a pas accordé de soutien financier à la société CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE.

NOTE 26 | PARTIES LIÉES

26.1. PRINCIPAUX FLUX AVEC LES PARTIES LIÉES

Relation de l'exercice 2023 avec des entités non consolidées au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros

	Groupe LATECOERE	CCA
Produits opérationnels	0	788
Achats	788	0
Clients	0	69
Dettes	69	0

Les transactions avec les parties liées se font sur la base de prix de marché.

26.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Groupe a défini comme « Key managers » les personnes ayant les fonctions suivantes :

- membres du Conseil d'Administration de la société Latecoere ;
- membres du comité exécutif de la société Latecoere ;

- directeurs ou gérants de filiales consolidées par intégration globale.

Pour l'ensemble des personnes entrant dans la définition ci-dessus, le total des rémunérations, avantages acquis ou à acquérir représentent au 31 décembre 2023 la somme de 6 513 K€ contre 5 340 K€ au 31 décembre 2022. Le

montant relatif aux engagements de retraites et médailles du travail s'élève 402 K€ au titre de l'exercice 2023 contre 203 K€ au titre de l'exercice 2022.

La rémunération au titre du mandat social, de l'ensemble des membres du conseil d'administration, en ce compris le Président du

conseil, s'élève à 412 K€ au titre de l'exercice 2023 contre 437 K€ au titre de l'exercice 2022.

Il n'existe pas de retraite chapeau au niveau du Groupe.

26.3. PRINCIPALES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ LATECOERE ET SES FILIALES

Les principaux flux intra-groupe concernent des flux économiques relatifs à la production de sous-ensembles.

Le Groupe est organisé autour de deux activités : l'« Aérostructures » et les « Systèmes d'interconnexion ». Chaque société leader d'une division ou activité possède des filiales (en France ou à l'Étranger) lui permettant de répondre à ses besoins industriels. Compte tenu de l'organisation générale du Groupe, les différentes sociétés faisant partie du périmètre de consolidation peuvent avoir des relations industrielles et commerciales entre elles afin de répondre aux besoins de production de chaque entité. Les transactions intra-Groupe étant variables, il n'est pas possible d'en définir a priori les montants annuels.

Les conditions de règlements applicables entre les différentes sociétés du Groupe sont en adéquation avec celles applicables aux autres fournisseurs et prennent en compte, le cas échéant, les besoins ponctuels liés à la gestion de trésorerie centralisée.

La société Latecoere, maison mère du Groupe, centralise certains actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion des assurances et des risques, gestion financière...). De ce fait, elle facture à ses filiales des « frais de siège » intégrant les coûts relatifs de ces postes. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, la société Latecoere peut être amenée à octroyer à ses filiales (détenues directement) des avances en compte courant (trésorerie court terme) ou des prêts (moyen ou

long terme) en vue de permettre le financement des investissements immobiliers et industriels. Les financements court terme font l'objet de conventions réglementées et sont porteurs d'intérêts. Les prêts font l'objet de contrats spécifiques reprenant l'objet du financement, la durée ainsi que le taux appliqué.

Dans certains cas, cette méthode de financement interne au Groupe peut être mise en place entre une filiale de la société Latecoere et sa / ses sous-filiale(s), les procédures et conditions restant identiques à celles décrites ci-dessus. A l'exception des sociétés du Groupe et des relations avec les « Key Managers » mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'opération significative avec des parties liées hors-Groupe.

En France, la société Latecoere s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, LAtelec, et Latecoere Développement et Latf1.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

NOTE 27 | HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

En milliers d'euros	2023						2022					
	KPMG		PWC		Other		KPMG		GRANT THORNTON		Other	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A) Honoraires afférents à la certification des comptes												
A.1) Latecoere (émetteur)	450	34%	309	72%			301	24%	204	98%		
A.2) Filiales	659	50%	0	0%	42	100%	918	72%	4	2%	0	0%
Sous-total	1 109	84%	309	72%	42	100%	1 219	95%	208	100%	0	0%
B) Honoraires afférents aux autres services												
<i>(Diligences relatives au Prospectus et à l'IOM et Attestations diverses et diligences OTI sur la DPEF)</i>												
B.1) Latecoere (émetteur)	180	14%	120	28%			54	4%	0	0%		
B.2) Filiales	26	2%	0	0%			4	0%	0	0%		
Sous-total	206	16%	120	28%	0	0%	58	5%	0	0%	0	0%
TOTAL	1 315	100%	429	100%	42	100%	1 277	100%	208	100%	0	100%

NOTE 28 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dimanche 4 février 2024, un feu est survenu sur le site Latecoere de production de pièces élémentaires à Hermosillo, au Mexique. Les sapeurs-pompiers de Hermosillo ont éteint l'incendie sans qu'il y ait de blessés. Les dommages sont limités au bâtiment de traitement de surface et de peinture. Les activités d'usinage et de tôlerie n'ont pas été affectées.

Latecoere a mis en place une équipe dédiée pour traiter les conséquences de cet incident.

Afin de minimiser l'interruption de la production des pièces élémentaires et des opérations dans les usines, le processus interne de traitement de surface et de peinture a été externalisé, et le processus d'assemblage a été transféré dans un autre bâtiment de l'usine. Un plan de reprise pour les clients a été élaboré afin de communiquer sur les livraisons prévues qui seront toutes finalisées d'ici la fin de l'année 2024, entraînant des surcoûts de production le temps de réorganiser la supply chain.

Ces éléments ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de nos assurances pour couvrir les dommages subis ainsi que les éventuelles pertes d'exploitations. Un prépaiement a été reçu en juin 2024. Tous les coûts sont en cours d'évaluation et d'examen, les valeurs des biens endommagés sont examinées par l'assurance et les experts.

Ces événements n'étant pas rattachés à une situation existante à la clôture de l'exercice 2023, aucun impact (dépréciations, produits d'assurances...) n'a été comptabilisés dans les comptes clos au 31 décembre 2023. La direction estime que l'incendie affectera les opérations et les résultats financiers des exercices 2024 et 2025.